

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**JEUNES AUTEURS D'INFRACTIONS SEXUELLES (AIS) : COMPARAISONS ENTRE
UN GROUPE D'AIS EN LIGNE, MIXTE ET AVEC CONTACT**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
MÉLISSA THIBODEAU**

AVRIL 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Julie Carpentier

Directrice de recherche

Jo-Annie Spearson Goulet

Codirectrice de recherche

Comité d'évaluation :

(Selon le type de travail de recherche, l'étudiant peut avoir de deux à trois évaluateurs)

Julie Carpentier

Directrice de recherche

Julie Marcotte

Évaluatrice

Francis Fortin

Évaluateur

Ce mémoire est rédigé sous la forme d'un article scientifique tel qu'il est stipulé dans le règlement des études de cycles supérieurs (Article 353) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les noms des directeurs de recherche ayant participé à l'étude apparaissent comme co-auteurs de l'article qui sera soumis pour publication.

Sommaire

La dénonciation des infractions à caractère sexuel est en hausse depuis les dernières années, incluant celles commises par le biais de l'Internet (p. ex., leurre, possession de pornographie juvénile et distribution non consensuelle d'images intimes (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Les adolescents représentent d'ailleurs le sous-groupe d'auteurs présumés le plus touché par cette augmentation au Québec (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Cette hausse de dénonciations peut s'expliquer par divers facteurs, dont le mouvement #MoiAussi qui a été fortement médiatisé à partir de 2017 (Ministère de la Sécurité publique, 2021). De plus, la détection des infractions sexuelles commise en ligne est nettement meilleure qu'elle ne l'était autrefois, pouvant également contribuer à la hausse des statistiques (Wolak, 2011). En outre, à la suite de l'évolution continue des technologies et des avantages qu'elles proposent (p. ex. stockage, édition et transfert de photos), certains crimes ont alors connu un déplacement vers le web, dont la pornographie juvénile (Lavoie *et al.*, 2013). Ainsi, Internet semble présenter son lot d'attraits par son caractère anonyme, abordable et accessible (Cooper, 1998, 2002).

Sur le plan scientifique, de plus en plus de chercheurs s'intéressent aux adultes auteurs d'infractions sexuelles (AIS) en ligne, à leurs caractéristiques et à leurs particularités, comparativement aux AIS avec contact (p. ex. Babchishin *et al.*, 2011 ; Babchishin *et al.*, 2015). Toutefois, à notre connaissance, peu d'études s'intéressent aux jeunes auteurs de ces infractions, qui sont pourtant surreprésentés sur le plan des statistiques officielles sur la criminalité (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Une meilleure connaissance des caractéristiques communes et spécifiques de ces jeunes est primordiale afin de bien évaluer le risque, les besoins et la réceptivité au traitement de ce sous-groupe d'AIS, s'il en est un. Ainsi, le projet actuel vise à poursuivre les travaux sur la question à partir d'un échantillon québécois de jeunes AIS. Plus spécifiquement, l'objectif de l'étude est de comparer trois sous-groupes de jeunes AIS : 1) en ligne ; 2) avec contact ; 3) mixtes (soit ayant commis à la fois une infraction sexuelle avec contact et en ligne). Les données ont été recueillies à partir des dossiers patients archivés de 107 adolescents et jeunes adultes de genre masculin (12 à 22 ans ; $ET = 1,89$), ayant fait l'objet d'une évaluation dans un des programmes externes de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel pour des infractions à caractère sexuel. Une grille de collecte de données conçue

spécifiquement pour le projet et basée sur les variables du modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) (Andrews et Bonta, 2006) et celles du modèle Motivation-Facilitation (MMF) de Seto (2017) a été utilisée. Des analyses descriptives et comparatives ont été effectuées à partir du logiciel SPSS.

Les résultats témoignent d'une majorité de similitudes et de quelques distinctions entre le groupe de jeunes AIS en ligne et les deux autres groupes (mixtes et avec contact). Sur le plan des facteurs de risque statiques, les jeunes AIS en ligne ont commis une première infraction sexuelle alors qu'ils étaient plus âgés que les groupes mixtes et avec contact. Leurs victimes étaient plus souvent extrafamiliales et inconnues, comparativement aux deux autres groupes. Concernant les facteurs de risque dynamiques, les jeunes AIS en ligne ont vécu moins de conflits et de rejet de la part d'un parent, comparativement au groupe avec contact. Toujours en lien avec les facteurs de risque dynamiques, nos résultats mettent en lumière la pertinence de s'intéresser au groupe mixte, qui surinvestirait davantage leur sexualité en comparaison au groupe avec contact. En parallèle, le groupe mixte cumule davantage de partenaires sexuels consensuels que les groupes en ligne et avec contact. Concernant les facteurs de réceptivité, les jeunes AIS en ligne ont vécu moins de victimisation et particulièrement moins de négligence parentale, en comparaison aux groupes mixtes et avec contact. Sur le plan des facteurs situationnels, nos résultats montrent que le groupe de jeunes AIS en ligne avait moins accès physiquement à une victime potentielle que les deux autres groupes. En contrepartie, ils avaient plus facilement accès à Internet que le groupe avec contact.

En somme, les résultats de ce mémoire soulèvent l'importance de poursuivre les travaux sur la question afin d'en apprendre davantage sur les caractéristiques propres aux jeunes AIS en ligne et mixtes. Les distinctions trouvées soulèvent que les trois groupes ont possiblement à la fois des besoins communs et spécifiques sur le plan de l'intervention. Ainsi, les différentes retombées cliniques et scientifiques sont abordées.

Tables des matières

Sommaire	iv
Listes des tableaux et des figures	ix
Remerciements	x
Chapitre 1 : Introduction générale.....	1
Internet et infractions sexuelles.....	2
Portrait de la situation au Québec	3
Définitions.....	5
Infractions sexuelles avec contact	5
Agression sexuelle.....	5
Contacts sexuels	6
Incitation à des contacts sexuels.....	6
Inceste.....	6
Exploitation sexuelle.....	7
Proxénétisme	7
Infractions sexuelles en ligne	7
Possession, accès, production et/ou diffusion de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants/pornographie juvénile.....	7
Leurre d'enfants	8
Publication, etc. non consensuelle d'une image intime	9
Modèles théoriques	9
Modèle Motivation-Facilitation	9
Les motivations	10
Les facteurs de facilitation	10
Les facteurs situationnels	11
Le modèle fondé sur les principes du Risque, des Besoins et de la Réceptivité.....	11
Caractéristiques des adolescents auteurs d'infractions sexuelles.....	13
Distinctions entre auteurs d'infractions sexuelles en ligne, avec contact et mixte	14
Caractéristiques des jeunes auteurs d'infractions sexuelles en ligne	16
Limites des études actuelles	18
Objectifs poursuivis.....	18
Chapitre 2 : L'article scientifique.....	20
Introduction	21
Contexte développemental chez les adolescents et les jeunes adultes émergents.....	22

Modèle Motivation-Facilitation	22
Les motivations	23
Les facteurs de facilitation	24
Les facteurs situationnels	24
Considérations empiriques	24
Modèle Risque-Besoins-Réceptivité	25
Caractéristiques des auteurs d’infractions sexuelles en ligne	26
Variables sociodémographiques	28
Facteurs de risque statiques	28
Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)	29
Réceptivité	30
Facteurs situationnels	30
Limites des études antérieures	30
Objectifs	31
Méthode	31
Participants	32
Procédure	35
Analyse des données	35
Définition des variables à l’étude	35
Facteurs de risque (statiques)	36
Antécédents délictuels	36
Besoins criminogènes	36
Facteurs de réceptivité	37
Facteurs situationnels	38
Résultats	38
Facteurs de risque statiques	38
Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)	40
Facteurs de réceptivité	42
Facteurs situationnels	43
Discussion	45
Facteurs statiques (risque)	46
Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)	46
Facteurs de réceptivité	48
Facteurs situationnels	49
Traitement et prévention des délits sexuels en ligne	50
Distinction et hétérogénéité du groupe en ligne	52
Spécificité des auteurs de leurre d’enfants	52
Consommateurs de matériel d’exploitation sexuelle d’enfants	53

Les individus qui ont distribué des images intimes de façon non consensuelle : une clientèle différente des autres auteurs d'infractions sexuelles en ligne ?	53
Limites.....	54
Conclusion.....	55
Références de l'article scientifique	56
Chapitre 3 : Discussion et conclusion générale.....	65
Liens avec la psychoéducation.....	66
Retombées scientifiques	69
Retombées cliniques.....	70
Limites de l'étude.....	70
Perspectives pour de futures recherches.....	71
Références	73
Appendice A Guide de codification des variables à l'étude	80
Appendice B Définition des variables à l'étude.....	86

Listes des tableaux et des figures

Tableau 1	Types d'infractions commises par chacun des sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes et avec contact)33
Tableau 2	Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs de risque statiques39
Tableau 3	Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs dynamiques41
Tableau 4	Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs de réceptivité43
Tableau 5	Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs situationnels45

Remerciements

Mes premiers remerciements doivent incontestablement aller à mes directrices de recherche, Julie Carpentier et Jo-Annie Spearson Goulet, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. Quelle belle équipe vous faites ! Julie, merci pour ta disponibilité hors pair, tes précieux conseils ainsi que pour ta rigueur. Jo-Annie, merci pour ton souci du détail et tes directions claires. Je tiens également à vous remercier toutes les deux pour votre confiance en me laissant intégrer le projet de recherche *DSQ* et pour toutes les incroyables opportunités qui en ont découlées. Vous êtes pour moi des sources d'inspiration me poussant à me dépasser constamment.

Merci également à l'équipe du programme pour adolescents auteurs de transgressions sexuelles de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Votre intérêt envers ce projet y a donné un sens et m'a grandement motivée à continuer ! Merci également pour votre aide en lien avec la recherche de dossiers.

Par ailleurs, je ne peux passer sous silence les différents organismes qui m'ont permis de me consacrer pleinement à ce projet grâce à leur soutien financier. Merci au Mitacs, au Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS), au Centre international de criminologie comparée (CICC), au (RÉ)SO 16-35 ainsi qu'à la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants. Votre soutien a définitivement fait une différence dans mon parcours.

Merci également à ma famille et à mes amies qui m'ont encouragée dans tout ce processus. Petite mention spéciale pour Estelle, qui a été d'un soutien incroyable et sur qui je peux toujours compter. Merci particulièrement de m'avoir redonné espoir lors de moments de découragement.

En terminant, merci à Maxime pour tout ton soutien constant dans cette aventure et pour ta grande compréhension face aux diverses implications d'un mémoire. Merci aussi d'avoir

toujours cru en moi et d'avoir fait les bouchées doubles par moment afin de me permettre de me consacrer à ce projet. Je te suis infiniment reconnaissante !

Chapitre 1 : Introduction générale

Internet et infractions sexuelles

En Amérique du Nord, environ 90,3 % de la population utilise l'Internet (Internet World Stats, 2022). Au Canada, ce chiffre s'élevait à 94,0 % en 2020 (Internet World Stats, 2022). Ainsi, Internet semble presque omniprésent et en parallèle, présente ses lots d'attraits. Parmi ceux-ci, Cooper (1998, 2002) soulève l'aspect abordable, accessible et anonyme de l'Internet (*Triple-A Engine*). Plus précisément, cette perception de l'anonymat peut créer un faux sentiment de sécurité et de confort pouvant amener un individu à commettre des gestes qu'il ne commettrait pas s'il n'était pas dans le monde virtuel. En effet, Internet permettrait de diminuer les barrières internes de certains individus et de mener à des comportements hors-normes (Piazza et Bering, 2009). Dans un même ordre d'idées, le sentiment de sécurité qu'apporte l'anonymat perçu de l'Internet biaise la perception quant aux chances de se faire détecter par les autorités. Cela peut ainsi réduire l'inhibition de certains individus (Taylor *et al.*, 2001).

Par ailleurs, la théorie d'autocontrôle sur le crime général présentée en 1990 par Gottfredson et Hirshi peut être appliquée à la cyberdélinquance. De façon générale, leur théorie réfère aux barrières internes d'un individu et à sa capacité à s'autocontrôler ou en d'autres mots, à résister à la tentation que peuvent offrir certaines situations (Gottfredson et Hirshi, 1990). Internet étant presque omniprésent, souvent perçu comme étant anonyme, accessible et abordable (Cooper, 1998, 2002), la tentation pourrait alors s'avérer plus difficile à résister. Pour un individu motivé et présentant un faible contrôle de soi, le passage à l'acte de certaines infractions sexuelles en ligne pourrait alors être facilité.

L'Internet peut également être une stratégie d'adaptation pour certains individus afin de faire face aux divers problèmes de la vie. En effet, pour certains, l'Internet peut devenir une échappatoire à la réalité du quotidien. Cet évitement émotionnel peut même créer un faux sentiment de contrôle (Young et Abreu, 2011).

Également, Internet peut amener certains individus à développer des signes de dépendance. Par ailleurs, la consommation de pornographie pourrait avoir un effet de *coping*

sexuel pour les individus commettant des infractions sexuelles en ligne (Quayle *et al.*, 2006). Pour ne prendre qu'un exemple de consommation de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants (MESE), le fait de se bâtir une collection peut créer un sentiment de satisfaction et de valorisation important (Raymond, 2015). D'autres personnes recherchent un sentiment d'accomplissement et de satisfaction lié à la difficulté de la recherche de MESE (Quayle et Taylor, 2002). Dans un même ordre d'idées, un sentiment d'accoutumance et de tolérance peut se créer, et éventuellement mener vers des recherches liées à du matériel encore plus inusité dans le but de retrouver le même sentiment de plénitude (Raymond, 2015).

Finalement, la théorie des habitudes de vie (Cohen et Felson, 1979) soutient que certains comportements délinquants peuvent être expliqués non seulement par la motivation d'un individu, mais également par l'identification d'une cible convenable et de l'absence de surveillance/gardien. Ainsi, comme Internet est accessible et souvent sans supervision, cela peut créer un environnement favorable à la commission de certaines infractions en ligne, chez un individu motivé. À l'inverse, un individu sexuellement motivé, mais qui n'a pas accès à Internet, serait donc moins à risque de commettre une infraction sexuelle en ligne. Par ailleurs, si ce même individu, motivé à commettre une infraction sexuelle, a accès à une victime potentielle dans son entourage, toujours selon la théorie des habitudes de vie (Cohen et Felson, 1979), il serait alors plus à risque de commettre une infraction sexuelle avec contact. Cela soulève également l'importance de s'intéresser aux facteurs situationnels des crimes (Babchishin *et al.*, 2015).

Ce projet de mémoire porte sur les caractéristiques des jeunes (12 à 22 ans) auteurs d'infractions sexuelles (AIS) en ligne en comparaison aux AIS avec contact et mixtes (ayant commis à la fois une infraction en ligne et avec contact).

Portrait de la situation au Québec

Le taux d'infractions sexuelles déclaré aux autorités a augmenté de 36 % au cours des 10 dernières années au Québec (Ministère de la Sécurité publique, 2021). La sous-catégorie « autres infractions d'ordre sexuel », qui regroupe à la fois des infractions sexuelles commises à l'endroit

d'enfants (p. ex. contacts sexuels, exploitation sexuelle) et des infractions sexuelles commises par le biais de l'Internet (p. ex. leurre, publication non consentuelle d'images intimes), est celle ayant connu la hausse la plus marquée au cours de la dernière décennie, avec un taux atteignant 42,0 cas par 100 000 habitants en 2019, comparativement à seulement 15,2 cas par 100 000 habitants en 2010 (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Les jeunes constituent le groupe le plus touché par la hausse du nombre de dénonciations. Depuis 2010, la proportion d'adolescents dénoncés aux autorités pour une agression sexuelle avec contact (niveau 1 à 3) a augmenté de 36,2 %, soit près de deux fois la hausse observée chez les adultes (+17,9 %) pour les mêmes types d'infractions (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Concernant la catégorie « autres infractions sexuelles », on observe une hausse de 397,8 % des cas chez les adolescents, le nombre de cas ayant passé de 138 en 2010 à 687 en 2019. Le mouvement #MoiAussi qui a été fortement médiatisé à partir de 2017, de même que la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (L.C 2014, chapitre 25) qui est entrée en vigueur en 2014, semblent avoir eu un impact sur cette augmentation (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 2014, plusieurs infractions ont été ajoutées à la catégorie « autres infractions sexuelles », dont l'article 162.1 du Code criminel qui criminalise la publication non consentuelle d'images intimes depuis mars 2015 (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Par ailleurs, les données les plus récentes issues de l'Enquête sociale générale sur la victimisation indiquent que seules 5 % des agressions sexuelles commises au pays seraient déclarées aux autorités, qu'elles soient commises par des adolescents ou des adultes (Perreault, 2015). L'augmentation des taux d'infractions sexuelles déclarées commises par des adolescents, la diversification des types d'infractions sexuelles commises par ceux-ci et le faible taux de dénonciation criminelle rapporté par les enquêtes de victimisation mettent en lumière 1) la nécessité de poursuivre les travaux visant à mieux comprendre qui sont ces auteurs d'infractions sexuelles et plus particulièrement les adolescents AIS ; 2) l'importance de considérer à la fois les données officielles et autorévéloées sur la criminalité pour comprendre le phénomène. C'est précisément ce que l'étude actuelle propose de faire, soit de comparer trois groupes de jeunes AIS judiciairisés (en ligne, mixtes et avec contact), à partir des données officielles et autorapportées de la criminalité.

Définitions

À l'instar du Code criminel canadien qui distingue uniquement les infractions d'agression sexuelle (niveau 1-2-3) des « autres infractions sexuelles » dans sa taxonomie, les communautés scientifique et clinique distinguent généralement trois grandes catégories d'infractions sexuelles : en ligne ou par le biais de l'Internet (p. ex. pornographie juvénile, leurre) ; avec contact (p. ex. agression sexuelle, contact sexuel) ; sans contact (p. ex. exhibitionnisme et voyeurisme). Puisque ces dernières n'ont pas été considérées dans le cadre de cette étude, seules les principales infractions sexuelles avec contact et en ligne applicables aux adolescents, au sens de la loi, seront définies.

Infractions sexuelles avec contact

Les infractions de nature sexuelle dites « avec contact » prévues au Code criminel canadien regroupent les agressions sexuelles de niveau 1, 2 et 3, les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'inceste, l'exploitation sexuelle et le proxénétisme. Ces infractions seront définies dans les paragraphes suivants.

Agression sexuelle

Une agression sexuelle est à la fois définie par les lois et la littérature scientifique. Outre les critères définis par la loi, il n'existe pas de critères unanimes quant à la définition (Putnam, 2003). En ce qui a trait aux critères de la loi, la référence au Canada est le Code criminel canadien. Au sens de la loi fédérale, ce qui distingue une relation sexuelle consensuelle d'une agression sexuelle est justement la notion de consentement. Ce consentement ne peut être donné par une personne n'étant pas en mesure de le faire et de le formuler (abus de substances, handicap), dans une relation d'abus de confiance, de pouvoir/autorité, de dépendance, d'exploitation ou par une personne âgée de 16 ans et moins, sauf exception. La première exception stipule qu'un adolescent âgé de 12 ou 13 ans peut consentir à des activités sexuelles avec une personne du même âge (moins de deux ans de différence). La deuxième exception stipule qu'un adolescent de 14 ou 15 ans peut donner son consentement à un autre adolescent s'il est moins de cinq ans son aîné. Le consentement doit également être exprimé personnellement et librement (Gouvernement du Canada, 2023). Qu'elle soit commise par un adulte ou un

adolescent, l'agression sexuelle constitue un acte prévu au Code criminel et est constituée de trois niveaux, soit l'agression sexuelle (niveau 1, article 271 du Code criminel), l'agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2, article 272.1) et l'agression sexuelle grave (niveau 3, article 273.1). Plus précisément, l'agression sexuelle de niveau 1 ne cause « pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime » (Institut national de santé publique du Québec, 2022, paragr. 12), alors que l'agression sexuelle de niveau 2 représente une agression sexuelle armée, incluant des menaces ou une infliction de lésions corporelles. Finalement, le niveau 3 réfère à une agression sexuelle grave, lors de laquelle l'agresseur « blesse, mutilé ou défigure la victime ou met sa vie en danger » (Institut national de santé publique du Québec, 2022, paragr. 14).

Contacts sexuels

L'article 151 du Code criminel fait référence aux contacts sexuels, donc lorsqu'un individu, à des fins d'ordre sexuel, touche les parties du corps d'un enfant de moins de 16 ans avec un objet ou une partie de son corps, directement ou indirectement.

Incitation à des contacts sexuels

L'article 152 fait référence à un individu qui, pour des fins d'ordre sexuel, incite, engage ou invite un enfant de moins de 16 ans « à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet » (Gouvernement du Canada, 2023, paragr. 1).

Inceste

L'article 155 s'applique à un individu, sachant « qu'une autre personne est, par les liens de sang, son père ou sa mère, son enfant, son grand-père, sa grand-mère, son petit-fils ou sa petite-fille, selon le cas, a des rapports sexuels avec cette personne » (Gouvernement du Canada, 2023, paragr. 1).

Exploitation sexuelle

L'article 153.1 se définit comme « toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un adolescent » (âgé de 16 ans, mais moins de 18 ans) :

À l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance ou qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent à des fins d'ordre sexuel en touchant directement ou indirectement l'adolescent avec son corps ou un objet, qui engage ou incite l'adolescent à la toucher, se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet. (Gouvernement du Canada, 2023, paragr. 1)

Proxénétisme

L'article 286.2 (1) (victime adulte) et 286.2 (2) (victime mineure) réfèrent à un individu amenant une autre personne « à offrir ou rendre des services sexuels moyennant une rétribution » (Gouvernement du Canada, 2023). Cela inclut le recrutement, la détention, le fait de cacher ou d'héberger un individu qui offre de tels services en échange de rétribution, ou qui exerce une forme de contrôle, une direction ou encore une influence sur les comportements d'une telle personne (Gouvernement du Canada, 2023).

Infractions sexuelles en ligne

Les infractions sexuelles en ligne regroupent généralement la possession, l'accès, la production et/ou la diffusion de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants/pornographie juvénile, le leurre d'enfants et la publication non consentuelle d'images intimes. Ces infractions seront définies dans les paragraphes suivants.

Possession, accès, production et/ou diffusion de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants/pornographie juvénile

L'article 163.1 du Code criminel canadien définit la pornographie juvénile comme suit : la représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques. Dans ces représentations, une personne âgée de moins de dix-huit ans y figure ou y est présentée comme telle et se livre à une activité sexuelle explicite (Gouvernement du Canada, 2023). L'article 163.1 se définit aussi par une représentation dominante, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale d'une personne âgée de

moins de dix-huit ans (Gouvernement du Canada, 2023). Différents alinéas sont prévus afin de distinguer la possession de MESE, l'accès, la distribution (transmettre et rendre accessible) ainsi que la production, soit produire, imprimer ou publier du MESE (Gouvernement du Canada, 2023). L'aspect de l'interprétation doit être pris en compte, signifiant que l'individu accédant à du MESE, sciemment, agit de façon à en regarder ou trouve un moyen que ce type de contenu lui soit transmis. Cette définition inclut les écrits de toute représentation ou de tout enregistrement sonore qui conseille une activité sexuelle avec une personne mineure, de tout écrit dont la majeure est la description, dans un objectif sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne mineure. Finalement, tout enregistrement sonore dont la majeure est la description, la présentation ou la stimulation, dans un objectif sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne mineure est aussi interdit par la loi (Gouvernement du Canada, 2023). Certaines exceptions s'appliquent (p. ex. accès à ce type de contenu à des fins liées à la justice, à la médecine, à la science, aux arts et à l'éducation). Finalement, une autre précision s'applique aux adolescents. Dans l'arrêt *R. c. Sharpe*, la cour Suprême du Canada précise l'exception « usage personnel » permettant à deux adolescents d'enregistrer de manière consensuelle leurs propres rapports sexuels. Bien que le contenu demeure de la pornographie juvénile au sens de la loi, les adolescents peuvent néanmoins garder ce contenu, si ce dernier demeure dans le cadre de leur « usage personnel » (Ministère de la Justice, 2017).

Leurre d'enfants

Le leurre d'enfant (article 172.1) se définit par le clavardage avec une personne mineure, au moyen des technologies, dans le but de commettre une infraction à caractère sexuel (Gouvernement du Québec, 2023). Pour trouver un individu coupable de leurre d'enfants, le tribunal doit être convaincu que l'individu croyait réellement parler à une personne âgée de moins de dix-huit ans (Gouvernement du Canada, 2023). En plus de cela, le tribunal doit être convaincu de l'intention de l'individu de faciliter la perpétration d'une infraction à caractère sexuel en utilisant un moyen de télécommunication (cellulaire, ordinateur, tablette, etc.).

Publication, etc. non consentuelle d'une image intime

Le projet de loi C-13 sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité a été entériné en mars 2015. Une nouvelle infraction est alors prévue au Code criminel, l'article 162.1. soit la publication non consentuelle d'images intimes (Statistiques Canada, 2018). L'infraction interdit la distribution de photos ou de vidéos de personnes nues ou se livrant à une activité sexuelle à moins que celles-ci soient consentantes. À noter qu'une personne mineure ne peut offrir ce type de consentement (Ministère de la Justice, 2017). Avant l'ajout de cet article au Code criminel, la possession d'image(s) sexuellement explicite d'une victime mineure était considérée comme de la possession de pornographie juvénile (art.163.1) (Ministère de la Justice, 2017). Néanmoins, à l'heure actuelle, ces deux infractions peuvent se chevaucher (Ministère de la Justice, 2017).

Deux modèles théoriques ont été utilisés dans le cadre de ce projet et ils seront décrits dans la section suivante.

Modèles théoriques

Deux modèles théoriques ont été utilisés dans le cadre de ce mémoire, soit le modèle Motivation-Facilitation (MMF) (Seto, 2017) et le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) (Andrew et Bonta, 2006). Ils seront définis ci-dessous.

Modèle Motivation-Facilitation

Le modèle Motivation-Facilitation (MMF) de Seto (2017) comprend les facteurs de motivation, de facilitation ainsi que les facteurs situationnels pouvant expliquer la délinquance sexuelle générale. Seto soutient que ce modèle peut s'appliquer à tous types d'auteurs d'infractions sexuelles, donc autant aux AIS avec contact qu'aux AIS en ligne. Des liens peuvent cependant être faits afin d'expliquer pourquoi certains individus commettent des infractions sexuelles en ligne, sans toutefois commettre d'agression sexuelle avec contact. En effet, des facteurs de facilitation peuvent entrer en jeu et expliquer le passage à l'acte (avec contact) ou le non-passage à l'acte. Par ailleurs, le MMF a été influencé par la théorie d'autocontrôle sur le

crime général présentée en 1990 par Gottfredson et Hirshi et par le modèle des préconditions présenté par Finkelhor en 1984 (Seto, 2017). La théorie de Gottfredson et Hirshi (1990) ayant déjà été expliquée brièvement en introduction, elle ne sera pas répétée dans cette section. De son côté, le modèle des préconditions de Finkelhor (1984) fait référence à trois facteurs permettant d'expliquer la motivation d'un individu à commettre une infraction à l'encontre des enfants, soit une excitation sexuelle envers ces derniers, le fait d'avoir plus d'affinités envers les enfants que les adultes (congruence émotionnelle) ainsi que l'incapacité à satisfaire ses besoins sexuels et émotionnels avec des adultes. Les trois facteurs élaborés par le modèle de Seto (2017) seront donc décrits ici-bas tout en effectuant des liens avec les variables sélectionnées dans le cadre de cette recherche.

Les motivations

Seto (2017) soulève l'importance de la motivation pour expliquer le passage à l'acte sexuel d'un individu. Il définit la motivation comme étant le moteur, le processus interne fournissant l'énergie nécessaire pour la mise en action de certains comportements. La motivation a donc un impact direct sur les intentions et les perceptions des individus (Seto, 2017). La présence de paraphilie(s) ou un intérêt sexuel atypique chez un individu, un désir sexuel élevé ou une forte propension à chercher des rapports sexuels avec différents partenaires pourraient agir à titre de motivation d'un passage à l'acte si l'occasion s'y présente. Cependant, d'autres facteurs doivent s'ajouter à la motivation puisqu'un individu motivé pourrait tout de même s'abstenir de passer à l'acte si ses barrières internes sont suffisantes. À la motivation, doit s'ajouter la présence de facteurs de facilitation, tels qu'expliqués ci-haut. Dans le cadre de cette étude, les intérêts sexuels déviants et le surinvestissement de la sexualité ont été considérés à la fois comme des facteurs de motivation et comme des besoins criminogènes (selon le modèle RBR) (Andrews et Bonta, 2006).

Les facteurs de facilitation

Les facteurs de facilitation regroupent ce que d'autres auteurs considèrent soit comme des facteurs prédisposants, soit comme des facteurs précipitant le crime. En effet, par facteurs de

facilitation, Seto (2017) décrit des états ou des attributs personnels qui permettent de dépasser les barrières internes et externes. Par exemple, des problèmes d'autorégulation ou la présence de traits de personnalité antisociale ou psychopathique pourraient agir à titre d'éléments facilitateurs si un individu est sexuellement motivé. Il est à noter qu'il ne s'agit aucunement d'un lien de cause à effet, mais bien d'un facteur de facilitation. Seto (2017) soulève également que les facteurs liés à l'état agissent à titre dynamique puisqu'ils peuvent fluctuer rapidement dans le temps. Cela peut ainsi référer à des facteurs de risque dynamiques (p. ex. l'intoxication d'un individu ou encore l'excitation sexuelle). Plus un individu cumule des facteurs de facilitation et plus ceux-ci sont intenses, plus il y a de risque d'un passage à l'acte sexuel. Dans le cadre du présent projet, les variables liées à un diagnostic de santé mentale ont été considérées à la fois comme des facteurs de facilitation (selon ce modèle) et de réceptivité (selon le modèle RBR qui sera présenté plus loin). Les indices d'antisocialité ont également été considérés à la fois comme des facteurs de facilitation et comme des besoins criminogènes (selon le modèle RBR ; Andrews et Bonta, 2006).

Les facteurs situationnels

Par situation, Seto (2017) fait référence au concept d'occasion criminelle. En ce sens, les facteurs situationnels sont des facteurs externes à l'individu, tels que certains moments (p. ex. une soirée alcoolisée), l'absence de gardiens ou des parents et l'accessibilité à des victimes potentielles, plus spécifiquement des enfants ou des personnes présentant des vulnérabilités. Ces variables ont été étudiées dans le cadre de ce projet.

Le modèle fondé sur les principes du Risque, des Besoins et de la Réceptivité

Le modèle RBR est le modèle d'évaluation et d'intervention correctionnelle qui bénéficie du plus grand support empirique quant à son efficacité pour diminuer le risque de récidive à ce jour (Benbouriche *et al.*, 2015). Il s'agit d'un modèle d'évaluation et d'intervention correctionnelle ayant montré son efficacité auprès de diverses clientèles judiciairisées, dont les adolescents et adultes auteurs d'infractions à caractère sexuel (Andrews et Bonta, 2006, 2010 ; Association For the Treatment of Sexual Abusers [ATSA], 2017 ; Hanson *et al.*, 2009).

Le premier principe clinique de ce modèle est celui du *Risque*. Globalement, ce principe stipule qu'un individu doit recevoir une intensité de services proportionnelle au niveau de risque de récidive qu'il présente (Andrews et Bonta, 2006). Par exemple, un individu présentant un risque de récidive plus élevé devrait recevoir une intensité de service plus élevée comparativement à un individu présentant un faible risque. Cette intensité de services mieux adaptée permet de diminuer les taux de récidive (Andrews et Bonta, 2006). En ce sens, l'évaluation du risque de récidive devrait se faire à partir d'instruments de mesure standardisés et validés pour la clientèle qui fait l'objet de l'évaluation (Andrews et Bonta, 2006). L'âge, les antécédents judiciaires, le sexe et le nombre de victimes constituent par exemple des facteurs statiques généralement utilisés dans les instruments de mesure standardisés pour l'évaluation du risque de récidive des AIS. Ces variables ont été étudiées dans le cadre du projet.

Le principe des *Besoins* repose sur les facteurs criminogènes (aussi appelés facteurs de risque dynamiques). Ces facteurs sont reliés au comportement criminel. Plus ils sont présents, plus le risque de récidive est élevé. Cela signifie que les principaux besoins criminogènes de l'individu doivent être ciblés afin de diminuer le risque de récidive (Andrews et Bonta, 2006). Les facteurs criminogènes réfèrent aux facteurs de risques dits dynamiques, qui fluctuent dans le temps, et donc, sur lesquels il est possible d'intervenir contrairement aux facteurs dits statiques (âge, antécédents) (Andrews et Bonta, 2006). Par exemple, les problèmes d'autorégulation sexuelle (p. ex. intérêts sexuels déviants), les difficultés interpersonnelles (p. ex. difficultés liées à l'intimité) et les composantes antisociales (p. ex. impulsivité) constituent des besoins criminogènes qui devraient être ciblés dans l'intervention pour diminuer le risque de récidive (Cortoni et Vanderstukken, 2017). Les intérêts sexuels déviants, les indices d'antisocialité, les relations familiales et la consommation de substances psychoactives sont des exemples de besoins criminogènes associés à l'agir criminel sexuel qui ont été prises en compte dans le projet.

Le principe de la *Réceptivité* se divise en deux volets : selon le principe de réceptivité générale, les approches cognitivo-comportementales et celles ayant comme base les principes de

l'apprentissage social doivent être privilégiées puisqu'elles sont les plus efficaces pour diminuer les taux de récidive (Benbouriche *et al.*, 2015). La réceptivité spécifique fait plutôt référence à l'importance d'adapter les modalités d'intervention pour tenir compte des différentes caractéristiques propres au client, comme la personnalité, les habiletés cognitives et la motivation à changer (Benbouriche *et al.*, 2015 ; Bonta et Andrews, 2007 ; Cortoni et Vanderstukken, 2017). Dans le cadre de ce projet, un diagnostic de santé mentale, des antécédents de victimisation et la motivation au traitement ont été utilisés à titre de facteurs de réceptivité. Les caractéristiques des adolescents AIS, et pouvant être appliqués aux modèles expliqués préalablement, seront décrites dans la section suivante.

Caractéristiques des adolescents auteurs d'infractions sexuelles

Afin de mieux comprendre la dynamique des adolescents AIS avec contact, les principales caractéristiques de ce sous-groupe seront définies ci-dessous. Il n'existe aucun consensus quant au profil des adolescents AIS dans la littérature. Il s'agit d'un groupe hétérogène qui varie d'un échantillon à l'autre. De plus, les adolescents AIS se distinguent généralement des adultes AIS (Rich, 2011). L'adolescence, période charnière dans le développement de l'individu, est marquée des changements physiologiques (p. ex. puberté), neurocognitifs (p. ex. capacité de raisonnement, contrôle de soi), socioaffectifs (p. ex. besoin d'appartenance à un groupe) et psychosexuels (p. ex. intimité, sexualité) importants (Académie des sciences, s.d. ; Arain *et al.*, 2013 ; Laforest et Paradis, 1990). L'adolescence constitue donc une période en mouvance durant laquelle l'identité personnelle et les intérêts sexuels ne sont généralement pas encore fixés. D'ailleurs, le processus de maturation des zones impliquées dans les capacités de raisonnement et de contrôle émotionnel se terminerait uniquement vers l'âge de 25 ans au niveau du lobe préfrontal (Académie des sciences, s.d.).

Les adolescents AIS sont majoritairement de sexe masculin. Selon l'étude de Coutu et ses collègues (2015), qui a été réalisée au Québec avec un échantillon de 1429 adolescents reconnus coupables d'une infraction à caractère sexuel entre 2005 et 2010, les adolescents AIS commettraient un premier passage à l'acte, en moyenne, à l'âge de 14,5 ans. La majorité (58,2 %)

d'entre eux aurait agressé une seule victime et une petite proportion (8,5 %) aurait fait plus de quatre victimes. Ils agresseraient principalement des victimes connues (famille ou entourage ; Coutu *et al.*, 2015). Une majorité d'entre eux sont porteurs de diagnostics, tels que le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, le trouble oppositionnel ainsi que le trouble des conduites (Auclair *et al.*, 2012). Les symptômes dépressifs (Auclair *et al.*, 2012), l'anxiété et la faible estime de soi (Seto et Lalumière, 2010) et des difficultés d'apprentissage ou un arrêt hâtif de la scolarisation sont aussi documentés chez une bonne proportion d'entre eux (Auclair *et al.*, 2012 ; Carpentier, 2009 ; Seto et Lalumière, 2010). Plusieurs adolescents AIS présentent des difficultés d'attachement qui affectent le développement des compétences relationnelles et la capacité de régulation émotionnelle (Rich, 2011). Une proportion importante est isolée socialement à l'adolescence (Carpentier, 2009 ; Lafortune *et al.*, 2010). Sur le plan de la sexualité, comparativement aux adolescents délinquants dits « généraux », les adolescents AIS seraient plus nombreux à avoir adopté des comportements sexuels atypiques ou déviants et auraient eu un éveil sexuel plus précoce. Ils seraient aussi plus nombreux à rapporter des antécédents de victimisation sexuelle (Seto et Lalumière, 2010).

Le taux de récidive sexuelle des adolescents AIS varie entre 5 et 12 % (Caldwell, 2016 ; McCann et Lussier, 2008) sur une période moyenne de cinq ans. En ce sens, il est démontré que seule une minorité des adolescents AIS commettra également des infractions sexuelles à l'âge adulte (Carpentier et Proulx, 2011 ; Lussier et Blokland, 2014).

Distinctions entre auteurs d'infractions sexuelles en ligne, avec contact et mixte

Depuis le début des années 2000, des études ont permis de mettre en évidence que les adultes AIS en ligne présentaient certaines caractéristiques spécifiques, en comparaison aux AIS avec contact. Deux méta-analyses ont été publiées sur la question (Babchishin *et al.*, 2011 et Babchishin *et al.*, 2015). Elles incluent respectivement 27 et 30 études provenant majoritairement du Canada, des États-Unis ainsi que du Royaume-Uni. Dans les sections qui suivent, les principaux résultats de ces deux méta-analyses ainsi que d'autres études sur la question seront présentés. Les résultats ont été regroupés en fonction de la conceptualisation des modèles RBR

d'Andrews et Bonta (variables liées au Risque, Besoins et Réceptivité) (2006) et MMF de Seto (variables situationnelles) (2017).

Sur le plan des facteurs statiques, les résultats de ces études montrent que les AIS en ligne sont légèrement plus jeunes que ceux avec contact (Babchishin *et al.*, 2015 ; Wolak *et al.*, 2007), plus scolarisés et employés et avec un revenu plus élevé (Babchishin *et al.*, 2011 ; Finkelhor, 2007 ; Seto *et al.*, 2012 ; Webb *et al.*, 2007). Ils sont également d'origine caucasienne en plus grand nombre (Babchishin *et al.*, 2011 ; Elliott *et al.*, 2009 ; Wolak *et al.*, 2007). Les AIS en ligne, toujours en comparaison avec ceux avec contact, ont moins d'antécédents criminels de tous types, incluant les crimes sexuels (Babchishin *et al.*, 2011).

Concernant les facteurs de risque dynamiques, les AIS en ligne présenteraient moins de traits antisociaux et obtiendraient des scores plus faibles à l'échelle de psychopathie, lorsque comparés aux AIS avec contact (Elliott *et al.*, 2009). En outre, ils seraient caractérisés par une déviance sexuelle plus marquée, un intérêt sexuel plus orienté vers les enfants ainsi qu'une plus forte identification émotionnelle à ceux-ci (Babchishin *et al.*, 2015). Ils consommeraient également moins de substances (Elliott *et al.*, 2009, Webb *et al.*, 2007).

Les adultes AIS en ligne présenteraient un intérêt sexuel envers les enfants moins déviants (intérêts sexuels moins atypiques, notamment la pédophilie) que le groupe mixte, ils auraient également plus de barrières internes à enfreindre les lois, moins de problèmes liés à la consommation de substances, seraient plus à risque d'une influence sociale négative et d'avoir un réseau social lié à la pédophilie (Babchishin *et al.*, 2015).

Les adultes AIS en ligne auraient un historique moins élevé de victimisation et de difficultés durant l'enfance, comparativement à ceux avec contact (Babchishin *et al.*, 2015 ; Webb et Seen, 2007). Ils auraient des problèmes de santé mentale moins sévère que les AIS avec contact (Babchishin *et al.*, 2015) et démontreraient plus d'empathie envers les victimes et de manière générale (Babchishin *et al.*, 2011 ; Elliott *et al.*, 2009). Finalement, les adultes AIS en

ligne auraient davantage tendance à minimiser leur part de responsabilité quant au crime en nommant les aspects addictifs et incontrôlables d'Internet (Bartels et Merdian, 2016).

Pour ce qui est des facteurs situationnels, Babchishin *et al.* (2015) ont trouvé que les AIS en ligne avaient plus facilement accès à l'Internet lors du passage à l'acte, comparativement aux AIS avec contact qui eux, avaient plus facilement accès à une victime potentielle (p. ex. enfant dans l'entourage). L'accès à une victime potentielle différenciait aussi les AIS en ligne des AIS mixtes (ceux ayant commis à la fois des infractions sexuelles en ligne et avec contact), ces derniers ayant significativement plus accès à une victime potentielle.

Caractéristiques des jeunes auteurs d'infractions sexuelles en ligne

Plusieurs études documentent les caractéristiques des adolescents AIS avec contact (p. ex. Seto et Lalumière, 2010), mais peu d'études se sont intéressées aux adolescents ou aux jeunes AIS en ligne. En effet, une dizaine d'études se sont également intéressées à la question concernant les adolescents ou les jeunes adultes et les tailles d'échantillons sont restreints.

En général, les échantillons étudiés d'adolescents AIS sont plus petits que ceux incluant des adultes, variant entre 1 (Falligant *et al.*, 2017) et 131 (Barra *et al.*, 2020) jeunes AIS en ligne. L'échantillon de Barra *et al.* (2020), regroupe des AIS « verbaux » (agresser quelqu'un verbalement en ayant des propos sexuellement explicites) et des AIS en ligne dans le même échantillon. Cette même étude inclut également des jeunes de 8 ans dans son échantillon, alors que la majorité des autres études s'intéresse aux adolescents âgés de 12 à 18 ans, à l'exception de Seto et ses collègues (2015) qui ont inclus des jeunes jusqu'à l'âge de 20 ans dans leur échantillon. Parmi l'ensemble de ces publications se trouvent des études de cas, des études sur dossier ainsi que des études basées sur la passation d'outils standardisés ou encore de sondages. Les études menées auprès des jeunes AIS en ligne s'intéressent majoritairement aux consommateurs ou distributeurs de MESE, mais deux d'entre elles présentent des cas en lien avec la distribution non consensuelle d'images intimes (Belton et Hollis, 2017 ; Gellepsi, 2008). Certaines de ces études ont comparé des jeunes AIS en ligne à des jeunes AIS avec contact (Aebi *et al.*, 2014, Barra *et al.*, 2020 ; Belton et Hollis, 2017 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013)

alors que d'autres avaient une visée purement descriptive (Falligant *et al.*, 2017 ; Gillepsi, 2008 ; Seto *et al.*, 2015). Par ailleurs, une seule étude s'est intéressée au groupe mixte (c'est-à-dire les jeunes ayant commis à la fois un délit sexuel en ligne et avec contact) (Belton et Hollis, 2017) et aucun échantillon ne provient du Canada. La seule revue de littérature sur la question (Belton et Hollis, 2016) inclut quatre études avec des échantillons variant entre 6 (Stevens *et al.*, 2013) et 84 jeunes AIS (Seto *et al.*, 2015). Ces études regroupaient uniquement des AIS en ligne ayant consommé du MESE et ont été menées au Royaume-Uni, en Suisse ainsi qu'en Suède.

Finalement, à l'exception l'étude de Seto *et al.* (2015), qui a utilisé des données autorévélatrices par le biais d'un sondage distribué un milieu scolaire en Suède, les autres études ont utilisé des données officielles de la criminalité. Les résultats présentés dans les prochaines sections comparent les jeunes AIS en ligne aux jeunes AIS avec contact.

Concernant les résultats de ces études sur les facteurs de risque, les jeunes AIS en ligne auraient moins de condamnations antérieures (Aebi *et al.*, 2014 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013) et un risque moins élevé de récidive sexuelle que les jeunes AIS avec contact (Aebi *et al.*, 2014 ; Barra *et al.*, 2020 ; Stevens *et al.*, 2013). Ils auraient également moins de problèmes comportementaux et sexuels antérieurs (Barra *et al.*, 2020).

Pour ce qui est des facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes), sur le plan social, ils auraient plus de difficulté à s'intégrer ainsi qu'à se faire des amis (Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013). Ils seraient également plus en emploi ou à l'école que les jeunes AIS avec contact (Stevens *et al.*, 2013).

Concernant les facteurs de réceptivité, les résultats de ces études indiquent que les jeunes AIS en ligne auraient moins d'antécédents de victimisation et de difficultés dans l'enfance (Belton et Hollis, 2017 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013). Ils seraient également moins susceptibles d'évoluer au sein d'un groupe sociodémographique défavorisé (Aebi *et al.*, 2014). En parallèle, Barra et ses collègues (2020) montrent que les jeunes de leur échantillon n'ont pas

vécu d'adversité psychosociale marquée. De leur côté, Belton et Hollis (2017) ont trouvé que les jeunes AIS en ligne ont moins de difficultés liées à la santé mentale, moins de traumatismes non résolus et moins de problèmes d'impulsivité. Finalement, les jeunes AIS en ligne auraient moins reçu de diagnostic de trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) que les jeunes AIS avec contact (Moultrie, 2006).

Limites des études actuelles

Les études sur la question portent majoritairement sur les adultes AIS et comportent certaines limites. Premièrement, les données utilisées dans les études d'adultes AIS sont principalement officielles (Fortin et Corriveau, 2015 ; Henshaw *et al.*, 2015) et n'incluent pas tous les types d'infractions sexuelles commis en ligne. De plus, les groupes ne sont pas tous « purs », selon les études. C'est-à-dire, que certains groupes dits en ligne incluent également des AIS avec contact (p. ex. Aebi *et al.*, 2014 ; Babchishin *et al.*, 2011 ; Moultrie, 2006). Par ailleurs, les études menées spécifiquement auprès de jeunes AIS sont peu nombreuses et présentent également leurs limites. En effet, les études actuelles présentent des échantillons assez variés et petits (entre 1 et 131 jeunes AIS en ligne), limitant la généralisation des résultats. De plus, ces études proviennent de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Suède, limitant encore une fois la généralisation des résultats à la population québécoise ou canadienne. Finalement, les définitions de visionnement de MESE diffèrent d'une étude à l'autre (Belton et Hollis, 2016). En effet, certaines études incluent la possession et/ou la distribution alors que d'autres parlent plutôt d'utilisation ou de visionnement. Le projet actuel se veut donc une continuité de ces travaux en tentant de pallier certaines des limites identifiées.

Objectifs poursuivis

Les objectifs de l'étude sont donc de : 1. Dresser un portrait descriptif des adolescents et jeunes adultes AIS en ligne ; 2. Comparer les adolescents et jeunes adultes AIS en ligne, les AIS avec contact et les AIS mixtes sur des variables liées aux risques, besoins et réceptivité (modèle RBR) (Andrew et Bonta, 2006) et des variables du MMF de Seto (2017).

Plusieurs considérants appuient l'absence d'hypothèse de départ en lien avec ces objectifs. D'abord, il est établi que les jeunes diffèrent des adultes en raison de la période charnière de développement dans laquelle ils se trouvent (Académie des sciences, s.d. ; Arain *et al.*, 2013 ; Laforest et Paradis, 1990), limitant ainsi la généralisation des résultats des adultes aux jeunes AIS. De plus, les études actuelles menées sur les jeunes AIS ont des échantillons relativement restreints et aucune d'entre elles n'inclut un échantillon canadien. Finalement, les études actuelles sur les jeunes AIS regroupent majoritairement des consommateurs/distributeurs de MESE, alors que notre étude inclut également des auteurs de leurre et des jeunes ayant distribué de façon non consensuelle des images intimes.

Afin de pallier l'absence d'hypothèse de départ et de structurer l'exploration de diverses variables d'intérêt chez les jeunes AIS, deux modèles conceptuels reconnus, soit le MMF (Seto, 2017) et le RBR (Andrews et Bonta, 2010), ont servi de cadre conceptuel à ce projet.

Chapitre 2 : L'article scientifique

JEUNES AUTEURS D'INFRACTIONS SEXUELLES (AIS) : COMPARAISONS ENTRE UN GROUPE D' AIS EN LIGNE, MIXTE ET AVEC CONTACT

Mélissa Thibodeau, candidate à la maîtrise en psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada

Julie Carpentier, Ph. D.
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada

Jo-Annie Spearson Goulet, Ph. D.
Université du Québec à Montréal, Canada

Introduction

Depuis 2010 au Québec, la proportion d'adolescents dénoncés aux autorités pour une agression sexuelle avec contact (niveau 1 à 3) a augmenté de 36,2 %, soit près de deux fois la hausse observée chez les adultes (+17,9 %) pour les mêmes types d'infractions (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Concernant la catégorie « autres infractions sexuelles », on observe une hausse de 397,8 % des cas chez les adolescents, le nombre de cas étant passé de 138 en 2010 à 687 en 2019 (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Le mouvement #MoiAussi qui a été initié en 2017 a contribué à cette hausse (Ministère de la Sécurité publique, 2021), en plus de l'amélioration de la détection de ce type de délits au fil des années (Wolak, 2011). L'ajout de plusieurs infractions à la catégorie « autres infractions sexuelles », dont l'article 162,1 du Code criminel qui criminalise la publication non consentuelle d'images intimes en 2015, peut aussi y avoir contribué (Ministère de la Sécurité publique, 2021).

Au Canada, les délits sexuels commis en ligne incluent la possession, l'accès, la production ou la diffusion de pornographie juvénile (art. 163.1). À noter que le terme « matériel d'exploitation sexuelle d'enfants » (MESE) sera utilisé dans le cadre de cet article. L'utilisation du terme « pornographie juvénile » sera seulement utilisée afin de faire référence aux articles de lois. À cela, s'ajoute le leurre d'enfants (172.1) ainsi que la distribution non consentuelle d'images intimes (art. 162.1).

Contexte développemental chez les adolescents et les jeunes adultes émergents

L'adolescence est reconnue comme étant une période charnière de développement et marquée par plusieurs changements d'ordre neurocognitifs, psychosexuels, socioaffectifs et physiologiques (Académie des sciences, s.d. ; Arain *et al.*, 2013 ; Laforest et Paradis, 1990). Afin de déterminer la « fin de l'adolescence », il semble y avoir deux courants de pensée au sein de la littérature, soit celui de la construction sociale et celui de la construction biologique (Hansen et Jessop, 2017). Cette dernière stipule que la fin de l'adolescence se fait avec la fin de la stabilisation des fonctions neuroendocrinologiques, soit vers l'âge d'environ 18 ans (Spear, 2000). Selon une optique de construction sociale, la fin de l'adolescence serait plutôt liée aux normes sociales. D'ailleurs, les divers changements de niveau du macrosystème (p. ex. augmentation des exigences face à l'éducation) amènent certains auteurs à repousser le passage à la vie adulte à la mi-vingtaine, voire même à la fin de la vingtaine (Arnett, 2000, 2015). Cet auteur catégorise cette période de transition comme étant « l'émergence de la vie adulte » (Arnett, 2000, 2015). Ainsi, ces jeunes doivent, entre autres, poursuivre le développement de leur identité (Schwartz *et al.*, 2005). Bien que cette période développementale soit différente de celle de l'adolescence, les jeunes adultes de moins de 25 ans ressembleraient davantage aux adolescents qu'aux adultes, notamment sur le plan de la propension à adopter des conduites à risque, y compris des conduites délinquantes (Copp *et al.*, 2020). D'ailleurs, plusieurs études empiriques menées auprès d'adolescents incluent désormais des jeunes entre 12 et 21 ans ou même 25 ans (p. ex. Brener et Collins, 1998 ; Curtin *et al.*, 2013 ; Seto *et al.*, 2015 ; Wright *et al.*, 2006). En cohérence avec ce nouvel état de fait, l'étude actuelle inclut des adolescents et des jeunes adultes émergents qui ont commis des infractions sexuelles en ligne et avec contact. Finalement, le terme « jeune » sera utilisé tout au long de cet article afin de désigner les adolescents ainsi que les jeunes adultes émergents.

Modèle Motivation-Facilitation

Le modèle Motivation — Facilitation (MMF) de Seto (2017) comprend les facteurs de motivation, de facilitation ainsi que les facteurs situationnels pouvant expliquer la délinquance sexuelle en général. Seto (2017) soutient que ce modèle peut s'appliquer à tous types d'auteurs d'infractions sexuelles, donc autant aux AIS avec contact qu'aux AIS en ligne. Des liens peuvent

cependant être faits afin d'expliquer pourquoi certains individus commettent des infractions sexuelles en ligne, sans toutefois commettre d'agression sexuelle avec contact. En effet, des facteurs de facilitation peuvent entrer en jeu et expliquer le passage à l'acte (avec contact) ou le non-passage à l'acte. Par ailleurs, le MMF a été influencé par la théorie d'autocontrôle sur le crime général présentée en 1990 par Gottfredson et Hirshi et par le modèle des préconditions présenté par Finkelhor en 1984 (Seto, 2017). De façon générale, la théorie de Gottfredson et Hirshi (1990) renvoie aux barrières internes d'un individu et à sa capacité à s'autocontrôler ou en d'autres mots, à résister à la tentation que peuvent offrir certaines situations. De son côté, le modèle des préconditions de Finkelhor (1984) fait référence à trois facteurs permettant d'expliquer la motivation d'un individu à commettre une infraction à l'encontre des enfants, soit une excitation sexuelle envers ces derniers, le fait d'avoir plus d'affinités envers les enfants que les adultes ainsi que l'incapacité à satisfaire ses besoins sexuels et émotionnels avec des adultes.

Les trois facteurs élaborés par le modèle de Seto (2017) seront donc décrits ci-dessous tout en effectuant des liens avec les variables sélectionnées dans le cadre de cette recherche.

Les motivations

Seto (2017) soulève l'importance de la motivation pour expliquer le passage à l'acte sexuel d'un individu. Il définit la motivation comme étant le moteur, le processus interne fournissant l'énergie nécessaire pour la mise en action de certains comportements. La motivation a donc un impact direct sur les intentions et les perceptions des individus (Seto, 2017). La présence de paraphilie(s) ou un intérêt sexuel atypique chez un individu, un désir sexuel élevé ou une forte propension à chercher des rapports sexuels avec différents partenaires pourraient agir à titre de motivation d'un passage à l'acte si l'occasion s'y présente. Cependant, d'autres facteurs doivent s'ajouter à la motivation puisqu'un individu motivé pourrait tout de même s'abstenir de passer à l'acte si ses barrières internes sont suffisantes. À la motivation, doit donc s'ajouter la présence de facteurs de facilitation. Dans le cadre de cette étude, les intérêts sexuels déviants et le surinvestissement de la sexualité ont été considérés à la fois comme motivation et comme besoins criminogènes (selon le modèle RBR qui sera présenté plus loin) (Andrews et Bonta, 2006).

Les facteurs de facilitation

Les facteurs de facilitation regroupent ce que d'autres auteurs considèrent soit comme des facteurs prédisposant, soit comme des facteurs précipitant le crime. En effet, par facteurs de facilitation, Seto (2017) décrit des états ou des attributs personnels qui permettent de dépasser les barrières internes et externes que peuvent se fixer des individus. Par exemple, des problèmes d'autorégulation ou la présence de traits de personnalité antisociale ou psychopathique pourraient agir à titre d'éléments facilitateurs si un individu est sexuellement motivé. Il est à noter qu'il ne s'agit aucunement d'un lien de cause à effet, mais bien d'un facteur de facilitation. Seto (2017) soulève également que les facteurs liés à l'état agissent à titre dynamique puisqu'ils peuvent fluctuer rapidement dans le temps. Cela peut ainsi référer à des facteurs de risque dynamiques (p. ex. l'intoxication d'un individu ou encore l'excitation sexuelle). Plus un individu cumule des facteurs de facilitations et plus ceux-ci sont intenses, plus il y a de risque d'un passage à l'acte sexuel. Dans le cadre du présent projet, les variables liées à un diagnostic de santé mentale ont été considérées à la fois comme des facteurs de facilitation (selon ce modèle) et de réceptivité (selon le modèle RBR). Les indices d'antisocialité ont également été considérés à la fois comme des facteurs de facilitation et comme des besoins criminogènes, selon le modèle RBR d'Andrews et Bonta (2006).

Les facteurs situationnels

Par situation, Seto (2017) fait référence au concept d'occasion criminelle. En ce sens, les facteurs situationnels sont des facteurs externes à l'individu, tels que certains moments (p. ex. une soirée alcoolisée), l'absence de gardiens ou des parents et l'accessibilité à des victimes potentielles, plus spécifiquement des enfants ou des personnes présentant des vulnérabilités. Ces variables ont donc été étudiées dans le cadre de ce projet.

Considérations empiriques

Le MMF est basé sur plusieurs éléments validés empiriquement. Premièrement, la tendance antisociale (qui est utilisée à titre de facteurs de facilitation dans le MMF) est reconnue comme étant un important prédicteur de la récidive sexuelle, selon une méta-analyse ($N=29\ 450$, hommes

adultes) effectuée par Hanson et Morton-Bourgon en 2005. Par ailleurs, les intérêts sexuels déviants envers les enfants (qui sont utilisés à titre de facteurs de facilitation dans le MMF) ont également été reconnus comme des prédicteurs de la récidive sexuelle, toujours selon la méta-analyse de Hanson et Morton-Bourgon (2005). Finalement, les facteurs de facilitation font référence au concept d'opportunité criminelle. Certains auteurs soutiennent également que les facteurs situationnels jouent un rôle important dans le type de délit sexuel commis (Babchishin *et al.*, 2015 ; Wortley et Smallbone, 2006). Finalement, le modèle semble plus soutenu empiriquement pour les adultes AIS que pour les adolescents, représentant une limite du modèle (Seto, 2015) et confirmant le besoin de faire avancer la recherche concernant les jeunes AIS en ligne.

Modèle Risque-Besoins-Réceptivité

Le modèle RBR est le modèle d'évaluation et d'intervention correctionnelle qui bénéficie du plus grand support empirique quant à son efficacité pour diminuer le risque de récidive à ce jour (Benbouriche *et al.*, 2015). Son efficacité a été démontrée auprès de diverses clientèles judiciairisées, dont les adolescents et adultes auteurs d'infractions à caractère sexuel (Andrews et Bonta, 2006, 2010 ; ATSA, 2017 ; Hanson *et al.*, 2009).

Le premier principe clinique de ce modèle est celui du *Risque*. Globalement, ce principe stipule qu'un individu doit recevoir une intensité de services proportionnelle au niveau de risque de récidive qu'il présente (Andrews et Bonta, 2006). Par exemple, un individu présentant un risque de récidive plus élevé devrait recevoir une intensité de service plus élevée comparativement à un individu présentant un faible risque. Cette intensité de services mieux adaptée permet de diminuer les taux de récidive (Andrews et Bonta, 2006). En ce sens, l'évaluation du risque de récidive devrait se faire à partir d'instruments de mesure standardisés et validés pour la clientèle qui fait l'objet de l'évaluation (Andrews et Bonta, 2006). L'âge, les antécédents judiciaires, le sexe et le nombre de victimes constituent par exemple des facteurs statiques généralement utilisés dans les instruments de mesure standardisés pour l'évaluation du risque de récidive des AIS. Ces variables ont été étudiées dans le cadre du projet.

Le principe des *Besoins* repose sur les facteurs criminogènes (aussi appelés facteurs de risque dynamiques). Ces facteurs sont reliés au comportement criminel. Plus ils sont présents, plus le risque de récidive est élevé. Cela signifie que les principaux besoins criminogènes de l'individu doivent être ciblés afin de diminuer le risque de récidive (Andrews et Bonta, 2006). Les facteurs criminogènes réfèrent aux facteurs de risques dits dynamiques, qui fluctuent dans le temps, et donc, sur lesquels il est possible d'intervenir contrairement aux facteurs dits statiques (âge, antécédents) (Andrews et Bonta, 2006). Par exemple, les problèmes d'autorégulation sexuelle (p. ex. intérêts sexuels déviants), les difficultés interpersonnelles (p. ex. difficultés liées à l'intimité) et les composantes antisociales (p. ex. impulsivité) constituent des besoins criminogènes qui devraient être ciblés dans l'intervention pour diminuer le risque de récidive (Cortoni et Vanderstukken, 2017). Les intérêts sexuels déviants, les indices d'antisocialité, les relations familiales et la consommation de substances psychoactives sont des exemples de besoins criminogènes associés à l'agir criminel sexuel qui ont été pris en compte dans le projet.

Le principe de la *Réceptivité* se divise en deux volets : selon le principe de réceptivité générale, les approches cognitivo-comportementales et celles ayant comme base les principes de l'apprentissage social doivent être privilégiées puisqu'elles sont les plus efficaces pour diminuer les taux de récidive (Benbouriche *et al.*, 2015). La réceptivité spécifique fait plutôt référence à l'importance d'adapter les modalités d'intervention pour tenir compte des différentes caractéristiques propres au client, comme la personnalité, les habiletés cognitives et la motivation à changer (Benbouriche *et al.*, 2015 ; Bonta et Andrews, 2007; Cortoni et Vanderstukken, 2017). Dans le cadre de ce projet, un diagnostic de santé mentale, des antécédents de victimisation et la motivation au traitement ont été utilisés à titre de facteurs de réceptivité.

Caractéristiques des auteurs d'infractions sexuelles en ligne

Il coexiste deux courants de pensée au sein de la littérature scientifique quant aux AIS en ligne, bien que le premier semble actuellement être mis de l'avant. Celui-ci avance l'idée que les auteurs d'infractions sexuelles commis en ligne constituent un groupe distinct des AIS avec contact

(p. ex. Elliott *et al.*, 2009). Le second stipule plutôt que les AIS en ligne seraient des AIS dits « traditionnels » qui utiliseraient l'Internet comme un nouveau moyen d'arriver à leurs fins (Bourke et Hernandez, 2009). Il semble cependant important de préciser que la cloison entre ces deux idées n'est pas étanche. En effet, un individu peut à la fois commettre une ou des infractions sexuelles en ligne et avec contact. Dans une méta-analyse menée par Babchishin et ses collègues (2011) regroupant 27 études, 12,2 % des cyberdélinquants sexuels avaient également fait l'objet d'une accusation officielle d'infraction sexuelle avec contact. Parmi les six études de cette méta-analyse ayant utilisé des données autorévéloées, 55 % des AIS en ligne rapportaient au moins un antécédent d'infraction sexuelle avec contact pour laquelle aucune accusation criminelle n'avait été déposée.

À ce jour, une trentaine d'études visant à décrire les caractéristiques des AIS en ligne, dont deux méta-analyses (Babchishin *et al.*, 2011, Babchishin *et al.*, 2015), ont été publiées. Toutes ces études ont été majoritairement menées auprès d'échantillons adultes consommateurs de MESE ou auteurs de leurre (ou les deux). Une dizaine d'études se sont également intéressées à la question concernant les adolescents ou les jeunes adultes. Toutefois, les échantillons étudiés d'adolescents AIS sont plus petits que ceux regroupant des adultes. L'échantillon de Barra *et al.*, 2020, inclut également des AIS « verbaux » (propos sexuels explicites) au sein de l'échantillon d'AIS en ligne. En outre, les études sur les jeunes AIS en ligne s'intéressent majoritairement aux consommateurs ou distributeurs de MESE et seulement une d'entre elles présente des études de cas en lien avec la distribution non consensuelle d'images intimes (Gellepsi, 2008). Certaines de ces études comparaient les jeunes AIS en ligne aux jeunes AIS avec contact (Aebi *et al.*, 2014 ; Barra *et al.*, 2020 ; Belton et Hollis, 2017 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013) alors que d'autres avaient une visée uniquement descriptive (Falligant *et al.*, 2017 ; Gillepsi, 2008 ; Seto *et al.*, 2015). Par ailleurs, une seule étude s'est intéressée au groupe mixte (Belton et Hollis, 2017) et aucun échantillon ne provient du Canada. À l'exception de l'étude de Seto *et al.* (2015), qui a utilisé des données autorévéloées par le biais d'un sondage mené dans un milieu scolaire en Suède, les autres études ont utilisé des données officielles de la criminalité.

Les autres principaux résultats des études menées à partir d'échantillons d'adolescents ou d'adultes AIS en ligne seront présentés dans les paragraphes suivants. Ces études ont servi de base au présent projet.

Variables sociodémographiques

Chez les adultes, les AIS en ligne sont légèrement plus jeunes que les AIS avec contact (Babchishin *et al.*, 2015 ; Wolak *et al.*, 2007). De plus, les AIS en ligne sont plus scolarisés et employés, ont un revenu plus élevé et sont plus intelligents que les AIS avec contact (Babchishin *et al.*, 2011 ; Mitchell et Finkelhor, 2007 ; Seto *et al.*, 2012 ; Webb *et al.*, 2007). Par ailleurs, les AIS en ligne sont d'origine caucasienne en plus grand nombre (Babchishin *et al.*, 2011 ; Elliott *et al.*, 2009 ; Wolak *et al.*, 2007). Les AIS en ligne sont également plus à l'emploi que les AIS mixtes (c'est-à-dire qui ont commis à la fois des infractions sexuelles avec contact et en ligne).

À l'opposé des adultes, les adolescents (de 12 à 18 ans) AIS en ligne sont généralement plus âgés que ceux avec contact (Aebi *et al.*, 2014 ; Stevens *et al.*, 2013). Ils sont également plus susceptibles de vivre avec leurs parents ou avec l'un de ceux-ci (Aebi *et al.*, 2014 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013). De plus, ils seraient moins susceptibles d'évoluer au sein d'un groupe socioéconomique défavorisé (Aebi *et al.*, 2014) et seraient plus en emplois ou à l'école (Stevens *et al.*, 2013).

Facteurs de risque statiques

Les AIS en ligne, qu'ils soient adolescents ou adultes, auraient moins d'antécédents criminels de tout type, incluant les crimes sexuels (Aebi *et al.*, 2014 ; Babchishin *et al.*, 2015 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013), comparativement aux AIS avec contact. Ils auraient également un taux de récidive sexuelle et générale plus bas que les jeunes AIS avec contact (Aebi *et al.*, 2014, Seto *et al.*, 2011 ; Stevens *et al.*, 2013).

Les adultes AIS en ligne ont moins d'antécédents criminels violents en comparaison à ceux du groupe mixte (Babchishin *et al.*, 2015).

Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)

Les adultes AIS présenteraient moins de traits antisociaux et obtiendraient des scores plus faibles à l'échelle de psychopathie, lorsque comparés aux AIS avec contact (Elliott *et al.*, 2009). Ils présenteraient aussi moins de distorsions cognitives liées aux agressions sexuelles commises envers les enfants (Elliott *et al.*, 2009 ; Webb *et al.*, 2007). Toutefois, ils seraient caractérisés par des indices de déviance sexuelle plus marqués, un intérêt sexuel plus orienté vers les enfants ainsi qu'une plus forte identification émotive à ceux-ci (Babchishin *et al.*, 2015).

Aussi, les adultes AIS en ligne présenteraient une plus grande impulsivité cognitive et motrice et auraient tendance à attribuer leurs difficultés à des causes externes. En effets, ils ont plus tendance à minimiser leur part de responsabilité quant au crime en nommant les aspects addictifs et incontrôlables d'Internet (Bartels et Merdian, 2016). Ils consommeraient également moins de substances (Elliott *et al.*, 2009 ; Webb *et al.*, 2007).

En comparaison avec le groupe mixte, les adultes AIS en ligne présenteraient moins d'intérêts sexuels envers les enfants, plus de barrières internes à enfreindre les lois, moins de problèmes liés à la consommation de substances et seraient plus à risque d'une influence sociale négative et d'avoir un réseau social lié à la pédophilie (Babchishin *et al.*, 2015). Finalement, ils auraient moins de problèmes sur le plan de la régulation sexuelle (Babchishin *et al.*, 2015).

En ce qui a trait aux jeunes AIS en ligne, peu d'études ont été effectuées sur les facteurs dynamiques. Néanmoins, comme soulevé ci-dessus, l'intérêt sexuel autorapporté à l'égard des enfants serait fortement corrélé au visionnement de MESE (Seto *et al.*, 2015). De plus, une proportion importante des jeunes qui visionneraient du MESE se questionnerait quant à son orientation sexuelle (Moultrie, 2006). En outre, les jeunes AIS en ligne auraient de la difficulté à s'intégrer au sein d'un groupe ainsi qu'à se faire des amis (Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013). Finalement, ils auraient moins de problèmes de comportements (Moultrie, 2006).

Réceptivité

Les jeunes et les adultes AIS en ligne auraient un historique moins long de victimisation et de difficultés durant l'enfance, comparativement à ceux avec contact (Babchishin *et al.*, 2015 ; Belton et Hollis, 2017 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013 ; Webb *et al.*, 2007). Ils auraient des problèmes de santé mentale moins sévère que les AIS avec contact (Babchishin *et al.*, 2015 ; Belton et Hollis, 2017) et démontreraient plus d'empathie envers les victimes et de manière générale (Babchishin *et al.*, 2011 ; Elliott *et al.*, 2009). Finalement, les jeunes AIS en ligne auraient moins reçu de diagnostics de TDAH (Belton et Hollis, 2016).

Facteurs situationnels

Babchishin *et al.*, 2015 ont trouvé que les adultes AIS en ligne avaient plus facilement accès à l'Internet au moment du passage à l'acte, comparativement aux AIS avec contact qui eux, avaient plus facilement accès à une victime potentielle (p. ex. enfant dans l'entourage). L'accès à une victime potentielle différenciait aussi les AIS en ligne des AIS mixtes, ces derniers ayant significativement plus accès à une victime potentielle. À notre connaissance, aucune étude chez les jeunes AIS en ligne ne s'est intéressée aux facteurs situationnels.

Limites des études antérieures

Les études actuelles comportent certaines limites. Premièrement, tant chez les adolescents que chez les adultes, les données utilisées sont principalement officielles (Fortin et Corriveau, 2015 ; Henshaw *et al.*, 2015) et n'incluent pas tous les types de délits sexuels commis en ligne. Deuxièmement, les groupes ne sont pas tous totalement représentatifs ; certains groupes dits en ligne incluent également des AIS avec contact (p. ex : Aebi *et al.*, 2014 ; Babchishin *et al.*, 2011 ; Moultrie, 2006), ce qui peut limiter les différences significatives trouvées entre les groupes. D'ailleurs, Seto *et al.* (2011) ont trouvé que plus de la moitié (55 %) des adultes de leur étude considérés comme des AIS en ligne en fonction de leurs antécédents officiels reconnaissaient avoir aussi commis des agressions sexuelles avec contact, mais sans que ces gestes aient été judiciairisés. Ainsi, cela démontre la pertinence de se pencher à la fois sur les données officielles et non officielles afin de former des groupes les plus représentatifs possible. Finalement, les échantillons

d'adolescents et de jeunes adultes AIS en ligne sont relativement petits et n'incluent aucun échantillon provenant du Canada. Par conséquent, cela limite la généralisation des résultats aux jeunes AIS en ligne québécois. Le projet actuel se veut donc une continuité des travaux sur la question des jeunes AIS et tente de pallier certaines des limites identifiées.

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont de : 1. Dresser un portrait descriptif des adolescents et jeunes adultes AIS en ligne ; 2. Comparer les adolescents et jeunes adultes AIS en ligne, les AIS avec contact et les AIS mixtes sur des variables liées aux risques, besoins et réceptivité (modèle RBR) (Andrews et Bonta, 2006) et des variables du MMF de Seto (2017).

Plusieurs considérants appuient l'absence d'hypothèse de départ en lien avec ces objectifs : d'abord, il est établi que les jeunes diffèrent des adultes en raison de la période charnière de développement dans laquelle ils se trouvent (Académie des sciences, s.d. ; Arain *et al.*, 2013 ; Laforest et Paradis, 1990), limitant ainsi la généralisation des résultats des adultes aux jeunes AIS. De plus, les études actuelles menées sur les jeunes AIS ont des échantillons relativement restreints (entre 1 et 131) et aucune d'entre elles n'inclut un échantillon canadien. Finalement, les études actuelles sur les jeunes AIS regroupent majoritairement des consommateurs/distributeurs de MESE, alors que notre étude inclut également des auteurs de leurre et des jeunes ayant distribué de façon non consensuelle des images intimes.

Afin de pallier l'absence d'hypothèses de départ et de structurer l'exploration de diverses variables d'intérêt chez les jeunes AIS, deux modèles conceptuels reconnus, soit le MMF (Seto, 2017) et le RBR (Andrews et Bonta, 2006), ont servi de cadre conceptuel à ce projet.

Méthode

Le projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche (CER) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (IUSMD-21-27_Pinel)

ainsi que le CER sur les êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-21-278-10.05).

L'étude a été conduite de façon rétrospective, à partir des dossiers archivés des jeunes référés aux programmes externes de l'Institut national de psychiatrie légale (INPL) Philippe-Pinel entre 2000 et 2022, en lien avec des infractions à caractère sexuel.

Participants

Tous les dossiers d'adolescents et de jeunes adultes âgés entre 12 et 22 ans (tranche d'âge à laquelle nous avons obtenu le maximum de dossiers d'AIS en ligne disponibles) ayant commis des infractions sexuelles en ligne et qui ont fait l'objet d'une évaluation entre 2000 et 2022 ont été colligés et sont inclus dans la présente étude. Un nombre équivalent de dossiers de jeunes AIS avec contact et mixtes ont été sélectionnés aléatoirement parmi l'ensemble des dossiers mis à notre disposition.

Les groupes ont été formés en fonction de l'ensemble des informations contenues au dossier, soit autant les données officielles (chefs d'accusation criminels) que non officielles (infractions autorévélées ou documentées par un tiers dans le dossier). Le choix d'inclure à la fois les données officielles et non-officielles s'appuie sur les données de l'étude de Seto et ses collègues (2012), qui ont démontré qu'utiliser uniquement des données officielles de la criminalité ne permettaient pas d'avoir un portrait complet du type d'infractions sexuelles commises par les individus. En effet, ils ont montré que 55% des AIS qui avaient uniquement commis des infractions sexuelles en ligne, selon les données officielles de la criminalité, reconnaissaient avoir aussi commis une infraction sexuelle avec contact pour laquelle aucune accusation criminelle n'avait été déposée. La considération des données officielles de la criminalité ainsi que des données non-officielles vise donc à combiner toutes les informations disponibles au moment de la collecte de données afin d'obtenir le portrait le plus juste possible du ou des types d'infractions sexuelles commises par chacun des individus.

Les dossiers répondant aux critères de base (masculin, 12-22 ans, accusé d'au moins une infraction sexuelle avec contact ou en ligne) ont été classés dans un des 3 groupes (en ligne, mixtes et avec contact). Au total, l'échantillon comprend 107 jeunes AIS (sexe masculin, âgé entre 12 et 22 ans). Parmi ceux-ci, 30 ont commis des infractions sexuelles exclusivement en ligne, alors que 32 ont commis des infractions sexuelles à la fois avec contact et en ligne (groupe mixte) et 45 ont commis des infractions sexuelles exclusivement avec contact. Le Tableau 1 présente les types d'infractions commises par chacun des sous-groupes et comprend à la fois les données officielles et autorévélées. Concernant les délits sexuels en ligne, la majorité du groupe en ligne et mixte ont commis une infraction liée à la consommation de MESE, soit respectivement 70,0% et 56,3%. Par ailleurs, un peu plus de la moitié de l'échantillon du groupe mixte a commis au moins une infraction de leurre. Pour ce qui est des délits sexuels avec contact, la majorité du groupe mixte a commis une agression sexuelle simple (62,3%) et la majorité du groupe avec contact a effectué des infractions de contacts sexuels sur un enfant de moins de 16 ans (64,4%).

Tableau 1

Types d'infractions commises par chacun des sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes et avec contact)

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)
	n (%)	n (%)	n (%)
Délits sexuels en ligne			
Accès/possession PJ ¹ (art.163.1)	21 (70,0)	18 (56,3)	-
Distribution de PJ ¹ (art.163.1)	14 (47,7)	12 (37,5)	-
Production de PJ ¹ (art. 163.1)	5 (16,7)	8 (25,0)	-
Leurre d'un enfant (art.172.1)	13 (43,3)	17 (53,1)	-
Distribution non-consensuelle d'images intimes (art.162.1)	3 (10,0)	2 (6,3)	-
Délits sexuels avec contact			

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)
	n (%)	n (%)	n (%)
Incitation à des contacts sexuels (art. 152)	-	11 (34,4)	14 (31,1)
Contact sexuel (art. 151)	-	17 (53,1)	29 (64,4)
Agression sexuelle simple (art. 271)	-	20 (62,3)	17 (37,8)
Agression sexuelle armée (art. 271.1)	-	3 (9,4)	2 (4,4)
Agression sexuelle grave (art. 273.1)	-	1 (3,1)	2 (4,4)
Inceste (art. 155)	-	1 (3,1)	1 (2,2)

Note. PJ = pornographie juvénile ; le total excède 100% considérant qu'un jeune peut avoir commis plus d'une infraction sexuelle.

Parmi les 107 participants de l'échantillon, 77,6 % sont d'origine caucasienne, 11,2% d'origine noire, 5,6% d'origine hispanique, 1,9% d'origine autochtone et 3,7% d'autres origines. Près de la moitié, soit 59,8% étaient sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), 21,5 % étaient à la fois sous la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) et la LSJPA et 4,7% étaient uniquement sous la LPJ. Un total de 8,4% de l'échantillon total était en contexte présentenciel, 4,7% en suivi de peine et 0,9% en évaluation concernant la responsabilité criminelle. Sur le plan occupationnel, la majorité de l'échantillon était aux études au moment de l'évaluation, soit 68,2 %. Le reste de l'échantillon occupait un emploi (14 % ; temps plein, temps partiel ou saisonnier) ou étaient sans occupation (17,8 %).

Au niveau familial, 36,4 % vivaient dans une famille de type nucléaire alors que 42,1 % vivaient dans une famille monoparentale au moment de l'évaluation. Concernant leur milieu de vie principal, 49,6 % vivaient avec l'un de leurs parents et 30,8 % en centre de réadaptation.

Procédure

La cueillette de données a été effectuée à partir du système OASIS, système d'archives des dossiers patients de l'INPL Philippe-Pinel. Le dossier électronique de chaque jeune AIS comprend une évaluation psychiatrique multidisciplinaire effectuée par l'équipe des programmes de l'INPL Philippe-Pinel ainsi que des rapports policiers, médicaux et psychosociaux. Les évaluations peuvent avoir été demandées par des délégués.es à la jeunesse ou encore par une ou un agent de probation en contexte prédécisionnel ou présentenciel. Des accords interjuges (2 juges) ont été effectués pour les 10 premiers dossiers et des discussions ont été menées jusqu'à obtention d'un accord interjuge égal ou supérieur à 95 %. Les données non nominales recueillies à l'aide de la grille de codification (voir Appendice A) ont été saisies dans une base de données SPSS à des fins d'analyses.

Analyse des données

Les analyses ont toutes été effectuées à l'aide du logiciel SPSS version 28. Des analyses statistiques descriptives (fréquences, pourcentages) et comparatives (test du khi-carré et test de Kruskal-Wallis) ont été effectuées pour répondre aux objectifs de l'étude. Le seuil de signification a été fixé à $p < 0,05$. Une taille d'effet avec une valeur omega (w) de 0,10 était considérée comme petite, alors que 0,30 était considérée comme modérée et 0,50 comme grande (Cohen, 1988). Le niveau p critique a été ajusté avec une correction de Bonferroni. Un calcul de puissance a été effectué afin de s'assurer d'avoir assez de participants et ainsi permettre une conclusion fiable.

Définition des variables à l'étude

Une grille de collecte de données a été conçue spécialement pour cette étude (voir Appendice A). Cette grille est basée sur le modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006), le MMF de Seto (2017), ainsi que sur les variables distinctives entre les groupes à l'étude tirées de la littérature adulte et adolescente. La quasi-totalité des variables à l'étude est dichotomique ou catégorielle (p. ex. présence d'un diagnostic de santé mentale, présence consommation ou de dépendance), à l'exception des variables d'âge et de nombre qui sont continues (p. ex. âge et nombre de victimes). La définition de chacune des variables étudiées est présentée à l'Appendice B.

Facteurs de risque (statiques)

L'âge du participant au moment du délit a été colligé, en plus du type(s) de comportement sexuel ayant mené à une évaluation. Le Code criminel canadien a été utilisé afin de déterminer le type de délit. Si le délit en question était une infraction sexuelle commise en ligne, le type de matériel, la quantité de matériel, la connaissance de la victime, l'âge approximatif des victimes, le nombre de victimes, leur sexe et le lien avec la ou les victimes ont été précisés, et ce, pour chacune d'entre elles. Des choix dichotomiques étaient proposés pour le sexe de la victime (féminin, masculin ou les deux) ainsi que pour le lien avec elle (inconnu ; lien de sang ; membre de la famille élargie ; enfant famille reconstituée ; collègue de travail ou d'école ; gardiennage ; voisin ; petit(e) ami(e)). Concernant l'âge des victimes d'AIS en ligne, nous avons colligé les données en fonction des informations au dossier. Si l'âge indiqué était flou, cette variable était considérée comme manquante. Dans le cas d'une infraction sexuelle avec contact, le sexe des victimes et le lien avec celles-ci ont été colligés.

Antécédents délictuels. À l'aide d'une échelle dichotomique (oui, non), les antécédents d'infraction sexuelle officiels et autorapportés, d'infraction contre la personne (non sexuelle), d'infraction contre les biens, d'infractions liées aux drogues, d'infractions contre l'administration de la justice, d'antécédents de manquements à des conditions légales, le nombre de ceux-ci le cas échéant, des sanctions extrajudiciaires et pénales ont été colligées.

Besoins criminogènes

Sur le plan des relations familiales, les pratiques parentales (manque de chaleur et/ou d'encadrement approprié des parents/substituts ; parents/substituts chaleureux et offrant un encadrement ; neutre), la présence de problèmes familiaux (oui, non) et les conflits avec le(s) parent(s) (oui, non) ont été documentées.

Les variables liées à la sexualité regroupent les intérêts sexuels déviants (intérêts sexuels pour des comportements sexuels non consentants, irrespectueux ou transgressifs, partenaires

significativement plus jeunes-oui/non);), le surinvestissement de la sexualité (intérêts sexuels préoccupants/obsessifs-oui/non; les expériences sexuelles consentantes -oui/non; le nombre de partenaires sexuels consensuel; la dépendance à la pornographie -oui/non; et l'identification émotive aux enfants -oui/non).

Les variables liées aux indices d'antisocialité regroupent la capacité d'autocontrôle (faible ou bonne), le manque de sensibilité envers autrui (oui/non) et les attitudes procriminelles (oui/non).

Les variables en lien avec la consommation regroupent la consommation de substances psychoactives (aucune, occasionnelle, régulière) ainsi que le trouble d'utilisation de substances (oui/non).

Les variables liées au soutien social regroupent la présence de relation significative avec un pair (oui/non) et la fréquentation de pairs criminalisés (oui/ non).

Les variables liées à l'école (problèmes de comportement à l'école, trouble de l'apprentissage), ont été colligées à l'aide de choix dichotomiques (oui/non).

Finalement, la présence de loisirs (oui/non) a également été documentée.

Facteurs de réceptivité

La motivation au traitement (peu de motivation au traitement; plus ou moins motivé; motivé au traitement), la présence de déni/minimisation de la problématique sexuelle (oui/non), l'estime de soi (sous-estime; neutre; surestime) la résolution de problèmes (bonne capacité de résolutions de problème; neutre; faible capacité de résolution de problème) ainsi que la capacité d'empathie pour la victime (oui, non) ont été colligées. Le sentiment de sécurité et de stabilité (oui/non) a également été retenu. Finalement, les antécédents de victimisation dans l'enfance sur les plans physique, sexuel ou psychologique ou de la négligence ou de l'exposition à de la violence

familiale ont été documentés (oui/non), de même que les diagnostics connus sur le plan de la santé mentale (oui/non).

Facteurs situationnels

Les variables situationnelles suivantes ont également été étudiées à l'aide d'une échelle dichotomique (oui/non) : facilité d'accès à Internet ; position d'autorité sur un enfant (p. ex. gardiennage) ; absence de parents/gardiens lors du délit ; accès à une victime potentielle. Cette variable était cotée oui lorsque la présence de jeunes enfants dans l'entourage du participant était documentée au dossier (p. ex. jeunes frères ou sœurs).

Résultats

Facteurs de risque statiques

Le Tableau 2 présente les résultats des analyses comparatives entre les trois groupes (en ligne, avec contact et mixte) sur les facteurs statiques. Le groupe en ligne se distingue des deux autres groupes (avec contact et mixte) en ce qui a trait au lien avec la/les victimes et l'âge au premier délit sexuel. Ce groupe est significativement plus nombreux à avoir commis l'infraction sur des victimes extrafamiliales et inconnues ($\chi^2=45\ 208$, $V=0,653$, $p<0,001$). L'âge moyen au premier délit sexuel est aussi plus élevé chez ce groupe de jeunes AIS en ligne ($\chi^2=24\ 599$, $p<0,001$). Les groupes ne se distinguent pas sur le plan des antécédents criminels officiels et autorévélés ni concernant le sexe des victimes. Il est à noter que nous n'avons pas pu mener de tests statistiques sur certaines des variables statiques présentées dans le tableau considérant la faible proportion de l'échantillon représentée dans certaines des cellules.

Chez les AIS en ligne auteurs de MESE uniquement, les informations disponibles documentent une moyenne de 1450,80 ($ET = 3086,43$) fichiers de pornographie juvénile par jeune ($n=10$ en raison des données manquantes ; non présenté dans les tableaux). La moyenne de fichiers saisis pour les jeunes auteurs de MESE du groupe mixte se situe à 391,13 ($ET = 1496,06$; $n=16$).

Tableau 2

Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs de risque statiques

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)	Total (N=107)			
	n (%)	n (%)	n (%)	n (%)	p	χ^2/KW	V
Antécédents officiels	1 _a (3,3)	12 _a (37,5)	12 _a (26,7)	25 (23,4)	0,595	1,040	0,200
Antécédents non-officiels²	0 (0,0)	1 (3,1)	5 (11,1)	6 (5,6)			
Types d'infractions							
Sexuelle	3 _a (10,0)	10 _a (31,3)	8 _a (17,8)	21 (19,6)	0,100	4,601	0,207
Contre la personne (non-sexuelle)	1 (3,3)	5 (15,6)	6 (13,3)	12 (11,2)			
Contre les biens	3 _a (10,0)	3 _a (9,4)	4 _a (8,9)	10 (9,3)	0,987	0,026	0,016
Drogues ²	1 (3,3)	2 (6,3)	4 (8,9)	7 (6,5)			
Admin. justice	3 _a (10,0)	7 _a (21,9)	4 _a (8,9)	14 (13,1)	0,210	3,122	0,171
Sanction extrajudiciaire^{1,2}	1 (3,3)	2 (6,3)	7 (15,6)	10 (9,3)			
Condamnation	3 _a (10,0)	10 _a (31,3)	6 _a (13,3)	19 (17,8)	0,054	5,828	0,233
Sexe victime(s)²					0,610	2,698	0,112
Féminin seulement	18 (60,0)	21 (65,6)	30 (66,7)	69 (64,5)			
Masculin seulement	9 (30,0)	5 (15,6)	10 (22,2)	24 (22,4)			
Masculin et féminin	3 (10,0)	6 (18,8)	5 (11,1)	14 (13,1)			
Lien avec victime(s)							
Intrafamilial	2 _a (6,9)	12 _b (37,5)	26 _b (57,8)	40 (37,7)	<0,001	19,432	0,428

	En ligne (<i>n</i> =30)	Mixte (<i>n</i> =32)	Avec contact (<i>n</i> =45)	Total (<i>N</i> =107)			
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>p</i>	χ^2/KW	<i>V</i>
Extrafamilial connu	4 _a (14,3)	7 _b (24,1)	10 _c (22,7)	21 (20,8)	<0,001	28,139	0,515
Extrafamilial inconnu	24 _a (82,8)	10 _b (31,3)	3 _c (6,7)	37 (34,9)	<0,001	45,208	0,653
Nombre de victimes^{3,4} (excluant MESE)	2,69 (2,750)	3,16 (3,707)	1,89 (1,837)	1,49 (1,902)			
Âge des victimes^{3,4} (excluant MESE)	12,50 (1,87)	12,04 (3,74)	9,49 (3,37)	10,06 (4,02)			
Âge au 1^{er} délit sex³	16,38 _a (2,03)	14,75 _b (1,93)	13,44 _b (2,74)	14,64 (2,61)	<0,001	24,599	

Note. *KW* = Kruskal-Wallis

¹Pour certaines variables, le pourcentage a été calculé en fonction des données manquantes.

²Aucun test statique n'a été effectué en raison du petit échantillon dans certaines cellules.

³La moyenne et l'écart-type sont présentés. Un test de Kruskal-Wallis a d'abord été effectué, suivi de tests de U de Mann-Whitney afin de vérifier la présence de différence entre chacun des sous-groupes.

⁴ (*n*=16) pour le groupe en ligne. Exclu les infractions liées à la pornographie juvénile considérant la difficulté à répertorier le nombre exact et l'âge des victimes. De plus, considérant l'absence de données fiables, aucun test statistique n'a été effectué.

Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)

Le Tableau 3 présente les résultats des analyses comparatives sur les facteurs de risque dynamiques (ou besoins criminogènes). Les groupes se distinguent dans les sphères des relations familiales et de la sexualité. Sur le plan familial, les groupes en ligne et mixtes rapportent moins de conflits avec leurs parents, comparativement au groupe avec contact ($\chi^2=16\,639$, $V=0,398$, $p<0,001$). Sur le plan de la sexualité, le groupe mixte se caractérise par un surinvestissement de cette sphère comparativement au groupe avec contact ($\chi^2=10\,942$, $V=0,334$, $p=0,004$). Finalement, le nombre moyen de partenaires sexuels (relations consensuelles) est significativement plus élevé dans le groupe mixte, comparativement aux groupes avec contact et en ligne ($\chi^2=13,170$, $p=0,001$). Aucune distinction entre les groupes n'a été observée sur les facteurs liés à l'antisocialité, la consommation de substances psychoactives, le soutien social, l'école et les loisirs.

Tableau 3

Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs dynamiques

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)	Total (N=107)			
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>p</i>	χ^2/KW	<i>V</i>
Relations familiales							
Conflit avec un parent/rejet ¹	10 _a (33,3)	15 _a (53,1)	34 _b (79,1)	59 (56,2)	<0,00 1	16,639	0,398
Manque chaleur/encadrement	9 _a (30,0)	10 _a (31,3)	21 _a (46,7)	40 (37,4)	0,091	8,013	0,193
Sexualité							
Intérêts sexuels déviants ¹	14 _a (51,9)	16 _a (53,3)	15 _a (39,5)	45 (47,4)	0,450	1,596	0,130
Surinvestissement de la sexualité ¹	11 _{a,b} (27,5)	20 _a (66,7)	11 _b (39,3)	42 (42,9)	0,004	10,942	0,334
Expériences sex. consentantes	16 _a (55,2)	24 _a (75,0)	23 _a (51,1)	63 (59,4)	0,094	4,727	0,211
Nombre de partenaires sexuels ²	2,50 (3,727)	3,52 (3,754)	1,15 (1,892)	2,18 (3,193)	0,001	13,170	
Dépendance pornographie ³	6 (20,0)	1 (3,1)	0 (0,0)	7 (6,5)			
Identification émotive aux enfants ¹	2 _a (9,5)	4 _a (15,4)	3 _a (8,6)	9 (11,0)	0,681	0,770	0,097
Indices d'antisocialité							
Faible autocontrôle ¹	16 _a (69,6)	26 _a (83,9)	30 _a (71,4)	72 (75,0)	0,377	1,949	0,142
Manque sensibilité ¹	9 _a (30,0)	16 _a (57,1)	16 _a (45,7)	40 (49,4)	0,665	0,816	0,100
Attitudes procriminelles ¹	3 _a (10,7)	5 _a (16,7)	5 _a (14,7)	13 (14,1)	0,803	0,438	0,069
Consommation							

	En ligne (<i>n</i> =30)	Mixte (<i>n</i> =32)	Avec contact (<i>n</i> =45)	Total (<i>N</i> =107)			
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>p</i>	χ^2/KW	<i>V</i>
Consommation de SPA ¹	14 _a (46,7)	17 _a (51,6)	21 _a (46,7)	52 (48,6)	0,847	1,383	0,082
Tr. d'utilisation de substances	3 _a (10,0)	3 _a (9,4)	1 _a (4,4)	7 (6,5)	0,304	2,380	0,149
Soutien social							
Relation signif. avec pair ¹	10 _a (26,7)	12 _a (40,0)	12 _a (26,7)	37 (35,2)	0,455	1,574	0,124
Pairs délinquants ¹	1 _a (3,3)	2 _a (6,5)	5 _a (11,1)	8 (7,5)	0,441	1,636	0,124
École							
Trouble de cpts à l'école	11 _a (36,7)	15 _a (60,0)	21 _a (50,0)	46 (43,5)	0,218	3,043	0,177
Trouble d'apprentissage	7 _a (23,3)	7 _a (21,9)	8 _a (17,8)	22 (20,6)	0,823	3,88	0,060
Loisirs							
Absence de loisirs ¹	19 _a (65,5)	16 _a (57,1)	22 _a (57,9)	57 (60,0)	0,626		0,116

Note. KW = Kruskal-Wallis, SPA = substances psychoactives

¹Pour certaines variables, le pourcentage a été calculé en fonction des données manquantes.

²La moyenne et l'écart-type sont présentés. La moyenne inclut seulement ceux ayant déjà eu une relation sexuelle consentante.

³Considérant le faible échantillon répertorié (*n*), aucun calcul statistique n'a été effectué.

Facteurs de réceptivité

Le Tableau 4 présente les résultats des analyses comparatives sur les facteurs de réceptivité. Le groupe en ligne se différencie des groupes avec contact et mixtes en ce qui a trait aux antécédents de victimisation. En effet, le groupe d'AIS en ligne présente moins d'antécédents de victimisation ($\chi^2=10,783$, $V=0,317$, $p=0,005$), spécifiquement en lien avec la négligence dans le milieu familial (moins ; $\chi^2=10,403$, $V=0,313$, $p=0,006$). Aucune différence significative n'a été trouvée entre les groupes concernant la motivation au traitement, le déni et/ou la minimisation en lien avec le délit, le manque d'empathie envers la victime, l'instabilité du milieu de vie ainsi qu'en lien avec les diagnostics de santé mentale. Les diagnostics les plus fréquents sont les troubles

neurodéveloppementaux (trouble du déficit de l'attention avec/sans hyperactivité, trouble du spectre de l'autisme, troubles du développement intellectuel, etc.) (American Psychiatric Association [APA], 2013). À cela, s'ajoute le trouble de l'adaptation, incluant le trouble de l'adaptation avec perturbation des conduites sexuelles.

Tableau 4

Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs de réceptivité

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)	Total (N=107)	<i>p</i>	χ^2	<i>V</i>
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)			
Peu ou pas de motivation¹	7 _a (28,0)	13 _a (46,4)	15 _a (35,7)	35 (36,8)	0,589	2,817	0,122
Déni/minimisation du délit¹	21 _a (70,0)	26 _a (81,3)	32 _a (71,1)	79 (73,9)	0,405	4,007	0,195
Manque d'empathie envers la victime¹	13 _a (56,5)	20 _a (71,4)	27 _a (62,8)	66 (66,7)	0,535	1,252	0,115
Instabilité milieu de vie¹	2 _a (7,4)	8 _a (29,6)	9 _a (25,0)	19 (21,1)	0,103	4,548	0,225
Antécédents de victimisation¹	9 _a (30,0)	20 _b (62,5)	30 _b (66,7)	59 (55,1)	0,005	10,783	0,317
Sexuelle	4 _a (18,2)	6 _a (27,3)	12 _a (54,5)	22 (21,4)	0,444	1,622	0,125
Physique	4 _a (14,3)	7 _a (24,1)	10 _a (22,7)	21 (20,8)	0,601	1,017	0,100
Psychologique	1 _a (3,3)	3 _a (9,4)	6 _a (13,3)	10 (9,8)	0,392	1,873	0,136
Négligence dans le milieu	3 _a (10,3)	11 _{a,b} (34,4)	20 _c (45,5)	34 (32,1)	0,006	10,403	0,313
Exposé ou témoin de violence familiale	4 _a (13,3)	7 _a (21,9)	15 _a (33,3)	26 (24,3)	0,131	4,060	0,195
Diagnostic trouble de santé mentale							
Tr anxieux	1 _a (3,3)	5 _a (15,6)	4 _a (8,9)	10 (9,3)	0,249	2,780	0,161
Tr neurodéveloppementaux	17 _a (56,7)	19 _a (59,4)	26 _a (57,8)	62 (57,9)	0,977	0,047	0,021

	En ligne (<i>n</i> =30)	Mixte (<i>n</i> =32)	Avec contact (<i>n</i> =45)	Total (<i>N</i> =107)	<i>p</i>	χ^2	<i>V</i>
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)			
Tr des conduites	5 _a (16,7)	4 _a (12,5)	9 _a (20,0)	18 (16,8)	0,686	0,753	0,084
Tr de l'adaptation	14 _a (46,7)	19 _a (59,4)	30 _a (66,6)	63 (58,9)	0,226	2,978	0,167
Tr paraphilique	6 _a (20,0)	6 _a (18,8)	6 _a (13,3)	18 (16,8)	0,707	0,693	0,080
Traits de personnalité	9 _a (30,0)	10 _a (31,3)	11 _a (24,4)	30 (28,0)	0,775	0,509	0,060

Note. ¹Pour certaines variables, le pourcentage a été calculé en fonction des données manquantes.

Le Tableau 5 présente les résultats des analyses comparatives sur les facteurs situationnels. Les jeunes AIS en ligne se distinguent quant à la présence de victimes potentielles dans leur entourage (moins ; $\chi^2=46,639$, $V=0,683$, $p<0,001$), en comparaison aux groupes avec contact et mixtes. De plus, les jeunes AIS en ligne avaient plus facilement accès à Internet ($\chi^2=7,927$, $V=0,294$, $p<0,019$). Finalement, trois groupes se différencient ($\chi^2=45,532$, $V=0,646$, $p<0,001$) en ce qui a trait à l'absence de parents ou de gardiens lors de la commission de leurs délits. Plus précisément, les infractions sexuelles avec contact sont généralement commises en l'absence de parents/gardiens, alors que c'est le cas d'une très faible majorité des AIS en ligne. Ces résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence étant donné qu'il s'agit d'une étude sur dossiers et que certaines informations (dont l'accès à une victime potentielle) pourraient ne pas avoir été documentées dans les dossiers consultés. Aucun des groupes ne se distingue des autres concernant une position d'autorité à l'égard d'un enfant.

Tableau 5

Comparaisons entre les sous-groupes de jeunes AIS (en ligne, mixtes, avec contact) sur les facteurs situationnels

	En ligne (n=30)	Mixte (n=32)	Avec contact (n=45)	Total (N=107)			
	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>p</i>	χ^2	<i>V</i>
Accès à une ou des victimes¹	8 _a (33,3)	30 _b (96,8)	43 _b (95,6)	81 (81,0)	<0,001	46,639	0,683
Facilement accès à Internet¹	30 _a (100,0)	30 _{a,b} (93,8)	24 _b (80,0)	84 (91,3)	0,019	7,927	0,294
Situation d'autorité à l'égard d'un enfant¹	1 _a (3,7)	4 _a (12,5)	4 _a (9,1)	9 (8,7)	0,488	1,433	0,118
Absence de parents/gardiens	2 _a (7,4)	15 _b (50,0)	38 _c (84,8)	55 (53,9)	<0,001	45,532	0,646

Note. ¹Pour certaines variables, le pourcentage a été calculé en fonction des données manquantes.

Discussion

Les objectifs de cette étude étaient de dresser un portrait descriptif des jeunes AIS en ligne et de les comparer aux jeunes AIS mixtes et avec contact sur le plan des variables liées aux risques, besoins et réceptivité (modèle RBR, Andrews et Bonta, 2006) et des variables du MMF de Seto (2017).

Nos résultats montrent que les jeunes AIS en ligne partagent plusieurs caractéristiques communes aux jeunes AIS avec contact et mixtes, mais se différencient sur certaines variables clés. En effet, les jeunes AIS en ligne se distinguent des deux autres groupes sur le plan de certaines caractéristiques délictuelles (plus âgés lors de leur première infraction à caractère sexuel; plus de victimes extrafamiliales et inconnues), des relations familiales (moins de conflits avec leurs parents que le groupe avec contact), de même que sur le plan des antécédents de victimisation (moins de négligence) et de variables situationnelles (plus facilement accès à Internet que le groupe avec contact; moins accès à des victimes potentielles dans leur entourage; délit commis en l'absence de parents et/ou gardiens comparativement aux groupes avec contact et mixtes). Les résultats de l'étude ont aussi mis en évidence que le groupe de jeunes AIS mixtes se distinguait des deux autres

groupes sur la sphère sexuelle (plus de surinvestissement de leur sexualité que le groupe avec contact et plus de partenaires sexuels consensuels que les groupes en ligne et avec contact).

Facteurs statiques (risque)

Nos résultats montrent un lien entre le choix de la victime (en termes de relation avec celle-ci) et le type d'infraction commise. En concordance avec les recherches antérieures sur la question, les AIS avec contact connaissent généralement leurs victimes (Auclair *et al.*, 2012 ; Cotter et Beaupré, 2014 ; Ministère de la Sécurité publique, 2021 ; Rabaux, 2007 ; Worling, 2001), contrairement aux AIS en ligne qui ciblent plutôt des victimes qui leur sont inconnues. Ce résultat s'explique probablement par le fait qu'une proportion importante de ce sous-groupe a consommé du MESE, ce qui implique souvent des victimes inconnues. En outre, nos résultats ne montrent pas de différence significative entre les groupes sur le plan des antécédents judiciaires, contrairement à ce qui a été trouvé chez les adolescents (Aebi *et al.*, 2014 ; Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013) et les adultes AIS (Babchishin *et al.*, 2015). Comme nos participants sont peu nombreux à présenter des antécédents criminels (moins du quart de l'échantillon total), la détection de différences significatives entre les groupes est possiblement plus difficile. Finalement, nos résultats suggèrent que les AIS en ligne ont commis un premier délit sexuel alors qu'ils étaient plus âgés que les deux autres groupes. Toutefois, il est aussi possible que les jeunes AIS en ligne aient uniquement été détectés plus tard considérant la nature de leur délit et qu'aucune victime directe n'ait pu porter plainte, notamment dans les cas de possession de MESE. Néanmoins, nous ne disposons pas des informations permettant de confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes)

Nos résultats montrent que le groupe mixte surinvestit davantage sa sexualité en comparaison aux autres groupes et cumule davantage d'expériences sexuelles avec des partenaires consensuels. Selon le modèle MMF proposé par Seto (2017), le fait d'avoir un désir sexuel élevé ou une forte propension à chercher des rapports sexuels avec différents partenaires constituent des facteurs de motivation pouvant favoriser un passage à l'acte sexuel. Le surinvestissement de la sphère sexuelle constitue d'ailleurs un facteur de risque de récidive important et connu chez les

adultes auteurs d'infractions à caractère sexuel (Hanson *et al.*, 2005). Ainsi, le groupe d'AIS mixte de notre échantillon semble celui ayant des besoins les plus élevés sur le plan de la sphère sexuelle, en fonction des balises du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006).

Toutefois, le groupe mixte ne présente pas de différence significative sur le plan des intérêts sexuels déviants en comparaison aux deux autres groupes, contrairement à ce qui a été rapporté dans la méta-analyse de Babchishin et ses collègues (2015) menée auprès d'AIS adultes. Selon cette étude, le groupe mixte présenterait un risque particulier, principalement en raison de leurs intérêts sexuels plus déviants que les deux autres groupes (Babchishin *et al.*, 2015). Cette divergence dans les résultats peut potentiellement s'expliquer par notre échantillon, qui est constitué d'adolescents et de jeunes adultes. En effet, les données actuelles sur les adolescents AIS nous informent que leurs intérêts sexuels sont moins fixés que ceux des adultes (Rich, 2011). Par ailleurs, il y a absence de continuité entre la délinquance sexuelle à l'âge adolescent et celle à l'âge adulte, du moins chez les adolescents AIS avec contact (Carpentier et Proulx, 2011 ; Lussier et Blokian, 2014).

Dans un même ordre d'idées, nous n'avons trouvé aucune différence significative entre les groupes en ce qui a trait aux tendances antisociales. Babchishin et ses collègues (2015), de leur côté, ont démontré que le groupe mixte présentait davantage de tendances antisociales en comparaison au groupe en ligne. Selon le modèle MMF (Seto, 2017), les tendances antisociales représentent un facteur de facilitation important. McCann et Lussier (2008) ont aussi montré que l'antisocialité augmentait significativement le risque de récidive sexuelle des adolescents AIS. Au sein de notre échantillon global, une bonne proportion d'AIS présente un faible autocontrôle de soi, mais une minorité adopterait des attitudes antisociales. L'utilisation d'un instrument de mesure standardisé pour mesurer cette variable d'antisocialité aurait pu permettre de mieux évaluer ce construit et éventuellement de mieux discriminer les groupes à ce niveau.

Nos résultats soutiennent que les jeunes AIS en ligne ont une meilleure relation avec leurs parents en comparaison à ceux du groupe avec contact qui sont plus nombreux à vivre le rejet ou

des conflits avec un parent. Les AIS avec contact seraient effectivement nombreux à avoir vécu des ruptures de liens avec leur parent et du rejet de leur part (Barbaree *et al.*, 1998 ; Lafortune, 2002 ; Tidefors *et al.*, 2010). En outre, le parcours de vie des jeunes AIS est fréquemment teinté de la rupture des parents, de l'abandon du père, des placements fréquents hors de la famille, etc. Ces difficultés peuvent d'ailleurs entraîner des déficits au niveau de l'attachement (Rich, 2005). Ces difficultés d'attachement constitueraient un facteur de risque associé au développement et au maintien des comportements sexuels délictuels (Rich, 2005). En contrepartie, la littérature soutient qu'une meilleure relation avec les parents représenterait un facteur de protection pour les jeunes AIS (Campbell *et al.*, 2020 ; Yoder et Ruch, 2015). En effet, l'implication des parents dans le traitement offert aux adolescents AIS représente un atout majeur et contribuerait à réduire le risque de récidive (Tardif, 2015 ; Worling et Curwen, 2000). Ainsi, cet élément distinctif chez les AIS en ligne de notre échantillon pourrait constituer un levier important à utiliser (le soutien parental) pour soutenir le processus de désistement de la délinquance. Chez les AIS avec contact et mixtes, il pourrait s'agir d'une cible d'intervention à prioriser à la fois pour augmenter la réceptivité au traitement et limiter le risque de récidive (Bonta et Andrews, 2016).

Facteurs de réceptivité

Les études antérieures rapportent qu'une bonne proportion de jeunes AIS avec contact ont vécu des expériences d'adversité dans l'enfance (victimisation sexuelle, négligence, abandon, etc.) (Seto et Lalumière, 2010 ; Rich, 2011). Nos résultats indiquent que près du tiers de l'échantillon a vécu au moins une forme de victimisation dans l'enfance, en cohérence avec ces études. Par ailleurs, le taux de victimisation sexuelle au sein de notre échantillon global est plus bas (21,4%) que ceux de la plupart des études menées auprès d'adolescents AIS (Seto et Lalumière, 2010 ; Burton, 2003). Les divergences dans nos résultats pourraient s'expliquer par un possible biais de notre échantillon ou encore par un changement de profil des jeunes AIS au fil du temps. Par ailleurs, nos résultats indiquent que les AIS en ligne se distinguent des AIS avec contact : ils sont significativement moins nombreux à avoir été victimisés dans l'enfance, notamment sur le plan de la négligence. Ce constat a aussi été rapporté au sein d'autres échantillons d'AIS adolescents (Moultrie, 2006 ; Stevens *et al.*, 2013) et adultes (Babchishin *et al.*, 2011).

Dans un autre ordre d'idées, les résultats de l'étude actuelle mettent en exergue la présence de comorbidité chez les jeunes AIS en général, en cohérence avec les résultats rapportés par d'autres auteurs (Auclair *et al.*, 2012). En outre, nos résultats montrent un faible taux diagnostique de trouble paraphilique (16,8 %), dont le trouble pédophilie, ce qui n'est pas étonnant. En effet, ce diagnostic ne peut être que posé que chez les individus de 16 ans et plus qui ont au moins 5 ans de plus que la victime (APA, 2013, p.907). Il ne peut non plus être posé chez les individus « en fin d'adolescence qui ont des relations sexuelles avec un enfant de 12-13 ans » (APA, 2013, p.907). En outre, le fait de commettre une infraction à caractère sexuel à l'endroit d'un enfant n'est pas suffisant à l'émission du tel diagnostic. D'autres critères diagnostiques sont nécessaires, dont la présence de fantasme « entraînant une excitation sexuelle intense et récurrente, de pulsion sexuelle ou de comportements indiquant une activité sexuelle avec un ou plusieurs enfants prépubères (généralement âgés de 13 ans ou moins) » (APA, 2013, p.907). Ces critères semblent cohérents considérant que les intérêts sexuels des adolescents ne sont pas encore fixés (Rich, 2011) et les études actuelles démontrent l'absence de continuité entre l'agression sexuelle à l'adolescence et à l'âge adulte (Carpentier et Proulx, 2011 ; Lussier et Blokian, 2014). De plus, le fait de poser une étiquette à ces jeunes pourrait être lourd de conséquences.

Facteurs situationnels

Nos résultats confirment que les facteurs situationnels jouent un rôle important dans le type de délit sexuel commis, en concordance avec les résultats trouvés chez les adultes AIS (Babchishin *et al.*, 2015). En effet, le groupe de jeunes AIS en ligne avait accès plus facilement à Internet et moins à une victime potentielle, ce qui pourrait, du moins en partie, expliquer le choix de commettre un délit sexuel en ligne. Cela rejoint la théorie des habitudes de vie (Cohen et Felson, 1979) et le MMF de Seto (2017) qui stipulent que la motivation à elle-même n'est pas suffisante à la commission d'un délit, qu'à celle-ci, doivent s'ajouter, entre autres, des facteurs situationnels (p. ex. absence de parents/gardiens, accès facile à Internet). Néanmoins, puisqu'il s'agit d'une étude rétrospective, il est possible que l'accès facile à Internet ait pu augmenter et donc varier avec les années. Par ailleurs, il se peut que les jeunes adultes de notre échantillon, en comparaison aux

adolescents, aient fait l'objet de moins de supervision parentale et donc, aient eu davantage d'opportunités criminelles sexuelles. Notre étude n'a toutefois pas permis de valider ou d'infirmer cette hypothèse. Dans un autre ordre d'idées, les résultats de Leclerc *et al.* (2008) montrent que les facteurs situationnels, particulièrement le lieu et le moment du crime peuvent influencer le choix du modus operandi d'un jeune AIS avec contact à l'égard des enfants, ou du moins l'influencer. En termes d'intervention, il semble donc pertinent de travailler en prévention sur la réduction des opportunités criminelles (p. ex. superviser l'accès à Internet des jeunes ou du moins, encadrer celle-ci) (Leclerc *et al.*, 2011). Wortley et Smallbone (2006) ont d'ailleurs soulevé l'importance d'accorder davantage de place aux facteurs situationnels dans le passage à l'acte délictuel. Considérant l'aspect abordable, anonyme et accessible que l'Internet représente (Cooper, 1998, 2002), il semble d'autant plus important de pousser les travaux sur la question puisque ce médium pourrait représenter un environnement criminologique de choix (Wortley et Smallbone, 2006). Paquette et Cortoni (2021) ont d'ailleurs effectué un important pas dans cette direction en étudiant la présence (ou non) d'associations entre les cognitions favorables aux infractions sexuelles et la perception de l'anonymat sur l'Internet ($N=241$). Néanmoins, leurs résultats n'ont pas démontré la présence de liens significatifs entre la perception de l'anonymat sur l'Internet et les délits sexuels en ligne envers les enfants.

Traitement et prévention des délits sexuels en ligne

Nos résultats montrent que les jeunes AIS en ligne présentent peu de facteurs de risque statique et un fonctionnement général relativement normatif (peu de consommation de substances psychoactives, majoritairement en emploi ou à l'école). Dans une optique d'utilisation efficace des ressources et selon le principe du risque (modèle RBR ; Andrews et Bonta, 2006), les jeunes AIS en ligne, s'ils présentent bien individuellement un niveau de risque plus faible à la suite d'une évaluation standardisée, devraient recevoir une intensité de traitement moins élevée que ceux des autres groupes. En effet, une intensité de traitement trop élevée pourrait être contreproductif, voire nuisible si le niveau de risque évalué est faible (Andrews et Bonta, 2006). De leur côté, les jeunes du groupe mixte, selon l'hypothèse d'un niveau de risque individuel plus élevé (notamment en lien avec la sexualité) devraient bénéficier d'une intensité de traitement plus élevée.

Les résultats de la présente étude confirment la pertinence de poursuivre les travaux sur la question des jeunes AIS en ligne, mais soulèvent aussi l'importance d'effectuer un travail de prévention à large échelle concernant les violences sexuelles. À cet égard, des efforts importants ont été faits quant à la prévention de ces délits, dont le projet *Dunkelfed* en Allemagne (Beir *et al.*, 2015). Globalement, il s'agit d'un projet de prévention offrant des services confidentiels aux hommes ayant des intérêts sexuels déviants envers des enfants et ayant commis (ou non) des infractions sexuelles en ligne ou avec contact. Au Québec, l'organisme *Ça Suffit!*, inspiré de l'organisme *StopItNow!* au Royaume-Uni, offre aussi une ligne d'écoute visant à réduire la détresse des personnes qui entretiennent des intérêts sexuels envers les mineurs (ÇaSuffit!, 2021). Malheureusement, ces programmes ne sont pas destinés aux adolescents et ne sont pas adaptés à leurs particularités sur le plan développemental. En contrepartie, l'organisme *WhatsOk* offre une ligne d'écoute aux adolescents et aux jeunes adultes (14 à 21 ans) qui leur permet de poser des questions sur leurs pensées liées à la sexualité, leurs comportements ou encore ceux de quelqu'un d'autre (WhatsOk, 2023). Toutefois, cette plateforme n'est pas offerte en français à l'heure actuelle. Or, soulevons l'apport important de Cyberaide sur la sensibilisation offerte aux Canadiens quant aux dangers d'Internet. En effet, en plus de trier les divers signalements d'exploitation sexuelle sur enfant, Cyberaide offre plusieurs ressources afin d'outiller et sensibiliser l'ensemble de la population à la sécurité des enfants sur Internet (Cyberaide, 2023). Sur le plan thérapeutique, certains centres de thérapie incluent maintenant une composante liée à l'Internet aux traitements des AIS en ligne, mais aucune donnée empirique n'en supporte l'efficacité à l'heure actuelle (Paquette *et al.*, 2020). À notre connaissance, aucun programme ou modalité de traitement destiné aux jeunes AIS en ligne n'a encore été développé ou implanté au Québec. En somme, nous constatons que beaucoup d'efforts ont été effectués, mais qu'un travail important demeure à faire afin de mieux comprendre les caractéristiques des adultes et des jeunes AIS en ligne. Cela permettrait également de bonifier les programmes de prévention et d'intervention déjà en place, notamment par le biais d'une meilleure compréhension du passage à l'acte délictuel des AIS en ligne.

Distinction et hétérogénéité du groupe en ligne

Nos résultats ne montrent aucune différence significative sur le plan des intérêts sexuels déviants, et ce, chez les trois groupes. À l’opposé, la méta-analyse de Babchishin et ses collègues (2015) soulevaient que le groupe d’adulte AIS en ligne avait plus d’intérêts sexuels déviants que le groupe avec contact. Ce résultat pourrait s’expliquer par un biais de notre échantillon de jeunes AIS en ligne, qui comprend à la fois des délits de MESE, de leurre et de distribution non consensuelle d’images intimes. Bien que nous n’ayons pas fait d’analyses en ce sens, nos résultats suggèrent une certaine hétérogénéité au sein du groupe en ligne, signifiant que les individus consommant du MESE pourraient différer de ceux effectuant du leurre d’enfants (Seto *et al.*, 2011). À cet effet, l’étude de Seto *et al.* (2011) soulève que le groupe d’adultes consommateurs de MESE avait plus d’intérêts sexuels déviants, dont plus d’intérêts sexuels pédophiliques, que le groupe auteurs de leurre. Ce dernier était plutôt susceptible d’admettre des intérêts sexuels hétérophiliques (envers les adolescents de 12 à 14 ans) que pédophiliques (Seto *et al.*, 2011 ; Wolak *et al.*, 2010). Concernant les intérêts sexuels pédophiliques et hétérophiliques, il semble essentiel de rappeler que notre échantillon est composé d’adolescents et de jeunes adultes. Cela représente une distinction importante face aux études chez les adultes, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les données actuelles sur les adolescents AIS avec contact nous informent que leurs intérêts sexuels sont moins fixés que ceux des adultes (Rich, 2011). Deuxièmement, certains jeunes AIS peuvent chercher à visionner du matériel pornographique incluant des individus de leur âge ou encore par curiosité, ce qui demeure néanmoins illégal. En parallèle, quelques études effectuées auprès d’adultes AIS en ligne montrent que certains d’entre eux visionnent ce type de matériel par curiosité ou impulsivité (Beech *et al.*, 2008 ; Paquette et Cortoni, 2020).

Spécificité des auteurs de leurre d’enfants

Le devis et l’échantillon actuel ne permettaient pas de faire des analyses comparatives au sein même du groupe de jeunes AIS en ligne, mais cette piste apparaît intéressante à explorer dans de prochaines études menées sur de plus gros échantillons. En effet, chez les adultes, quelques études ont montré que les auteurs de leurre étaient différents des consommateurs de MESE (Briggs *et al.*, 2011). Plus précisément, les auteurs de leurre motivés par les contacts sexuels dans le monde

réel (*contact-driven*) sont distingués des auteurs de leurre motivés par le fantasme (*fantasy-driven*). Ainsi, ce dernier groupe d'auteurs de leurre n'aurait pas l'intention de passer à l'acte dans le mode réel et s'en tiendrait aux échanges virtuels afin d'assouvir ses pulsions sexuelles. En parallèle, Briggs *et al.* (2011) ont trouvé que les adultes motivés par les contacts sexuels étaient plus jeunes, avaient moins d'intérêts sexuels déviants et étaient moins scolarisés que les adultes motivés par le fantasme uniquement. En somme, ces résultats suggèrent que le groupe en ligne pourrait être plus hétérogène qu'homogène puisque chaque sous-catégorie semble hétérogène en soi.

Consommateurs de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants

La possession ou l'accès à du MESE représente le délit le plus fréquemment commis par notre échantillon de jeunes AIS en ligne (70,0 %). Cette proportion importante met en évidence l'importance d'effectuer un travail de prévention sur ce type de délit. Toutefois, il demeure complexe de dresser un portrait type des jeunes consommateurs de MESE puisqu'il est difficile de déterminer si les individus détectés sont représentatifs de ceux non détectés des autorités (Corriveau et Fortin, 2011).

Les individus qui ont distribué des images intimes de façon non consentuelle : une clientèle différente des autres auteurs d'infractions sexuelles en ligne ?

Bien qu'une minorité de notre échantillon d'AIS en ligne ait effectué ce type de délit (16,3 %), il semble encore une fois important de soulever la distinction entre ce délit et les autres commis par le biais d'Internet. Longpré *et al.*, (2013) ont documenté les échanges de nature sexuelle entre adolescents. Leurs résultats permettent de constater que 63,4 % des images ont été captés avec consentement de la part des victimes, signifiant que la distribution représentait davantage un problème que l'envoi en soi pour la victime (Longpré *et al.*, 2013). La distribution de ce type d'images (où y figurent des mineurs) demeure illégale, puisque la loi considère qu'une personne d'âge mineure ne peut donner un consentement éclairé sur cette question. Cela suggère que la dynamique délictuelle des jeunes AIS ayant distribué de manière non consentuelle des images intimes peut s'avérer différente de celles des autres jeunes auteurs de délits sexuels en ligne. Par exemple, ce type de délit pourrait s'actualiser dans un contexte de *sexting*. Une méta-analyse

incluant un total de 39 études et 110 380 jeunes (12 à 17 ans), rapporte que 14,8 % des jeunes ont déjà envoyé un sexto alors que 27,4 % en ont déjà reçu (Madigan *et al.*, 2018). Cooper *et al.*, (2016) soutiennent également que les jeunes adultes pratiquent davantage le *sexting* que les adolescents. Ainsi, le *sexting* ne semble plus un phénomène marginal et semble représenter un moyen supplémentaire permettant aux jeunes de vivre leur sexualité (Van Ouystel *et al.*, 2018). En somme, le *sexting* présente divers risques, dont la distribution non consensuelle d'images intimes, qui peut être empreint de maintes conséquences pour la victime à la suite de la distribution, dont la cyberintimidation (Desfachelles et Fortin, 2019).

En bref, nous n'avons pas pu vérifier si notre groupe d'AIS en ligne est hétérogène, mais des études qui s'intéresseraient spécifiquement à la question du partage non consensuel d'images intimes commises par des adolescents et des jeunes adultes seraient nécessaires, de même que des études permettant de vérifier comment et sur quelles variables se distinguent ces jeunes des AIS qui commettent du leurre d'enfant ou consomment/distribuent du MESE. Ainsi, cela permettrait d'ajuster le traitement en fonction des diverses caractéristiques présentées par chaque AIS en ligne, en lien avec le principe de réceptivité du modèle RBR de Andrews et Bonta (2006).

Limites

Cette étude comporte ses limites. Premièrement, notre petit échantillon ($N=107$) limite à la fois la généralisation de nos résultats, mais empêche également de mener des analyses comparatives au sein même des sous-groupes étudiés (p. ex. si les auteurs de leurre se distinguent de ceux ayant consommé du MESE). Par ailleurs, avec un échantillon plus important, d'autres différences entre les groupes auraient peut-être pu être détectées. Deuxièmement, il s'agit d'une étude sur dossiers, ce qui limite l'accès à certaines informations. Troisièmement, les dossiers étudiés proviennent d'un seul centre de traitement pour AIS, ce qui n'est pas représentatif de l'ensemble de la clientèle rencontrée dans les centres de traitement au Québec et ailleurs au Canada et à l'international. Quatrièmement, il s'agit de l'INPL Philippe-Pinel, qui offre un service de troisième ligne (psychiatrie-violence). Cela signifie que les cas étudiés pouvaient présenter un risque plus élevé ou des problématiques plus complexes que ceux vus dans les autres centres de

traitement. Dans un autre ordre d'idées, les études antérieures menées auprès des adultes montrent qu'environ la moitié des adultes AIS en ligne ont aussi commis des infractions sexuelles avec contact non dénoncées (Seto *et al.*, 2011). Ainsi, si la même chose s'applique aux adolescents, cela signifie que certains jeunes AIS mixtes pourraient se trouver dans l'échantillon de jeunes AIS en ligne, minimisant ainsi les différences trouvées. Bien que nous ayons considéré à la fois les délits détectés et non détectés, il demeure possible que l'information ne se trouvait pas au dossier, ou encore que le jeune AIS n'ait pas révélé cette information lors de son évaluation. Finalement, l'étude actuelle est limitée à des facteurs issus du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006) et du modèle MMF de Seto (2017) qui ont été mesurés à partir des données disponibles dans les dossiers. Il est possible que les trois groupes d'AIS se distinguent sur d'autres variables qui n'ont pas pu être mesurées. D'autres travaux sur la question, utilisant à la fois des données rétrospectives et prospectives, sont nécessaires pour continuer de faire avancer les connaissances sur cette question.

Conclusion

Cette étude s'intéressait aux caractéristiques des jeunes AIS en ligne en comparaison aux jeunes AIS mixtes et avec contact. Les résultats mettent de l'avant que les jeunes AIS en ligne présentent plusieurs similitudes avec les groupes avec contact et mixtes, mais aussi certaines distinctions. La première infraction sexuelle a été commise alors qu'ils étaient plus âgés que les deux autres groupes et ils ont davantage de victimes extrafamiliales et inconnues. Ils sont aussi moins nombreux à avoir vécu au moins une forme de victimisation (particulièrement sur le plan de la négligence), et ils ont une meilleure relation avec leurs parents comparativement au groupe avec contact. Nos résultats montrent également que le groupe mixte semble plus préoccupé que les deux autres groupes par la sexualité (davantage de partenaires sexuels et surinvestissement de la sexualité). Ainsi, cette étude exploratoire met en évidence l'importance d'étudier séparément le groupe mixte, comme ce dernier semble présenter certaines particularités, notamment sur le plan de la sphère sexuelle. De plus, les facteurs situationnels semblent jouer un rôle important dans le type de délit commis par les jeunes AIS, soulevant l'importance de s'y attarder tant sur le plan de la clinique que de la recherche. Finalement, les résultats de cette étude suggèrent que les besoins criminogènes (modèle RBR ; Andrews et Bonta, 2006) des jeunes AIS sur le plan de l'intervention

pourraient différer pour chacun des sous-groupes (en ligne, mixtes et avec contact). Notamment, le groupe mixte pourrait nécessiter des interventions plus soutenues et spécialisées en lien avec sexualité. Concernant le principe de réceptivité, à la lumière de nos résultats, le groupe d’AIS en ligne pourrait sembler plus réceptifs aux interventions puisqu’ils ont de bonnes relations familiales en général et ils moins nombreux à avoir vécu une victimisation antérieure. Ils pourraient ainsi présenter moins d’enjeux d’attachement en comparaison aux deux autres groupes. Ainsi, il semble primordial de poursuivre les travaux sur la question afin d’offrir un traitement aux jeunes qui tient compte de leurs caractéristiques propres (besoins criminogènes, facteurs de réceptivité) et ainsi réduire efficacement le risque de récidive (Andrews et Bonta, 2006).

Références

- Académie des Sciences (s.d.). *Le développement du cerveau après la naissance*.
<https://www.fondation-lamap.org/fr/page/18709/le-developpement-du-cerveau-apres-la-naissance>
- Aebi, M., Plattner, B., Ernest, M., Kaszynski, K. et Bessler, C. (2014). Criminal history and future offending of juveniles convicted of the possession of child pornography. *Sexual Abuse, 26*(4), 375-390. doi: 10.1177/1079063213492344
- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5^e éd.). <https://doi.org/10.1176/appi.books.9780890425596>
- Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice. *Psychology, Public Policy, and Law, 16*(1), 39–55. <https://doi.org/10.1037/a0018362>
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Wormith, J. S. (2006). The recent past and near future of risk and/or need assessment. *Crime & Delinquency, 52*(1), 7-27.
<https://doi.org/10.1177/0011128705281756>
- Arain, M., Haque, M., Johal, L., Mathur, P., Nel, W., Rais, A. et Sharma, S. (2013). Maturation of the adolescent brain. *Neuropsychiatric Disease and Treatment, 9*, 449. <https://doi.org/10.2147/NDT.S39776>
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist, 55*(5), 469-480.
<http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1037/0003-066X.55.5.469>

- Arnett, J. J. (2015). *Emerging adulthood: The winding road from the late teens through the twenties* (2^e éd.). Oxford University Press.
<http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1093/oxfordhb/9780199795574.013.9>
- Association for the Treatment of Sexual Abuser. (2017). *Practice Guidelines for Assessment, Treatment, and Intervention with Adolescents Who Have Engaged in Sexually Abusive Behavior*. <https://www.atsa.com/pdfs/juvenile/Adolescent%20Practice%20Guidelines%20Appendix.pdf>
- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d'un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels référés en clinique psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs* (p. 25-47). Presses de l'Université de Montréal.
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210370708>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuylen, H. (2015). Online child pornography offenders are different: A meta-analysis of the characteristics of online and offline sex offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. doi: 10.1007/s10508-014-0270-x
- Barbaree, H. E., Marshall, W. L. et McCormick, J. (1998). The development of deviant sexual behaviour among adolescents and its implications for prevention and treatment. *The Irish Journal of Psychology*, 19(1), 1-31. <https://doi.org/10.1080/03033910.1998.10558168>
- Barra, S., Mokros, A., Landolt, M. A., Bessler, C. et Aebi, M. (2020). Criminal recidivism and psychosocial adversity in offense-related subtypes of sexually abusive adolescents. *Journal of Sexual Aggression*, 27(2), 185-203.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2020.1842922>
- Bartels, R. M. et Merdian, H. L. (2016). The implicit theories of child sexual exploitation material users: An initial conceptualization. *Aggression and Violent Behavior*, 26, 16-25.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.11.002>
- Beech, A. R., Elliott, I. A., Birgden, A. et Findlater, D. (2008). The Internet and child sexual offending: A criminological review. *Aggression and violent behavior*, 13(3), 216-228.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2008.03.007>
- Beier, K. M., Grundmann, D., Kuhle, L. F., Scherner, G., Konrad, A. et Amelung, T. (2015). The German Dunkelfeld Project: A pilot study to prevent child sexual abuse and the use of child abusive images. *The Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 529-542.
<https://doi.org/10.1111/jsm.12785>

- Belton, E., et Hollis, V. (2016). *A review of the research on children and young people who display harmful sexual behaviour online*. NSPCC.
<https://learning.nspcc.org.uk/media/1198/review-children-young-people-harmful-sexual-behaviour-online.pdf>
- Belton, E. et Hollis, V. (2017). *Children and young people who engage in technology-assisted harmful sexual behavior*. NSPCC.
<https://learning.nspcc.org.uk/media/1083/exploring-technology-assisted-harmful-sexual-behaviour.pdf>
- Benbouriche, M., Vanderstukken, O. et Guay, J. P. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratiques psychologiques*, 21(3), 219-234. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1016/j.prps.2015.05.002>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité* (Rapport N° 2007-06). Sécurité publique Canada.
- Bourke, M. L. et Hernandez, A. E. (2009). The 'Butner Study' redux: A report of the incidence of hands-on child victimization by child pornography offenders. *Journal of Family Violence*, 24(3), 183-191. <https://doi.org/10.1007/s10896-008-9219-y>
- Brener, N. D. et Collins, J. L. (1998). Co-occurrence of health-risk behaviors among adolescents in the United States. *Journal of Adolescent Health*, 22(3), 209-213.
[http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1016/S1054-139X\(97\)00161-4](http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1016/S1054-139X(97)00161-4)
- Briggs, P., Simon, W. T. et Simonsen, S. (2011). An exploratory study of internet-initiated sexual offenses and the chat room sex offender: Has the Internet enabled a new typology of sex offender? *Sexual Abuse*, 23(1), 72-91. <https://doi.org/10.1177/1079063210384275>
- Burton, D. L. (2003). Male adolescents: Sexual victimization and subsequent sexual abuse. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 20(4), 277-296.
<https://doi.org/10.1023/A:1024556909087>
- Campbell, F., Booth, A., Hackett, S. et Sutton, A. (2020). Young people who display harmful sexual behaviors and their families: A qualitative systematic review of their experiences of professional interventions. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(3), 456-469.
<https://doi.org/10.1177/1524838018770414>
- Carpentier, J. (2009). *Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés*. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal.
<http://hdl.handle.net/1866/6532>

- Carpentier, J. et Proulx, J. (2011). Correlates of recidivism among adolescents who have sexually offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434-455.
doi: 10.1177/1079063211409950
- Ça Suffit! (2021). *Missions et valeurs*. <https://casuffit.info/mission-et-valeurs/>
- Cohen, L. E., et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44 (4), 588-608
<http://dx.doi.org/10.2307/2094589>
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (2^e éd.). Lawrence Erlbaum Associates.
- Cooper, A. (1998). Sexuality and the internet: Surfing its way into the new millennium. *Cyberpsychology & Behavior*, 1 (2), 24-28.
<http://dx.doi.org/biblioproxy.uqtr.ca/10.1089/cpb.1998.1.187>
- Cooper, A. (2002). *Sex and the internet: A guidebook for clinicians*. Brunner-Routledge.
- Cooper, K., Quayle, E., Jonsson, L. et Svedin, C. G. (2016). Adolescents and self-taken sexual images: A review of the literature. *Computers in Human Behavior*, 55, 706-716.
<https://doi.org/10.1016/j.chb.2015.10.003>
- Copp, J. E., Giordano, P. C., Longmore, M. A. et Manning, W. D. (2020). Desistance from crime during the transition to adulthood: The influence of parents, peers, and shifts in Identity. *Journal of Research in Crime Delinquency*, 57(3), 294-332.
<https://doi.org/10.1177/0022427819878220>
- Corriveau, P. et Fortin, F. (2011). *Cyberpédophiles et autres agresseurs virtuels*. Vlb.
- Cortoni, F. et Vanderstukken, O. (2017). L'évaluation des besoins en matière de traitement. Dans F. Cortonie et T. H. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle : théorie explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 129-144). Wavre : Mardaga.
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). *Police-reported sexual offences against children and youth in Canada, 2012*. Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics.
<https://www.proquest.com/docview/1566607404?pq-origsite=gscholar&fromopenview=true>
- Curtin, C., Pagoto, S. L. et Mick, E. (2013). The association between ADHD and eating disorders/pathology in adolescents: A systematic review. *Open Journal of Epidemiology*, 3, 193-202. doi: 10.4236/ojepi.2013.34028
- Cyberaide (2023). *Qui nous sommes*. <https://www.cybertip.ca/fr/qui-nous-sommes/>

- Desfachelles, M. et Fortin, F. (2019). Le sexting secondaire chez les adolescent·e·s : origine et enjeux d'une source de cyberintimidation. *Déviance et Société*, 43, 329-357. <https://doi.org/10.3917/ds.433.0329>
- Elliott, I. A., Beech, A. R., Mandeville-Norden, R. et Hayes, E. (2009). Psychological profiles of internet sexual offenders: comparisons with contact sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 21(1), 76-92. doi: 10.1177/1079063208326929
- Falligant, J. M., Alexander, A. A. et Burkhart, B. R. (2017). Risk assessment of juveniles adjudicated for possession of child sexual exploitation material. *Journal of Forensic Ppsychology Research and Practice*, 17(2), 145-156. <https://doi.org/10.1080/13552600.2017.1362271>
- Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. The Free Press.
- Fortin, F. et Corriveau, P. (2015). *Who is Bob_34?: Investigating child cyberpornography*. UBC Press.
- Gillespie, A.A. (2008). Adolescents accessing indecent images of children, *Journal of Sexual Aggression*, 14(2), 111-122. <https://doi.org/10.1080/13552600802248122>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73(6), 1154-1163. <https://doi.org/10.4324/9781351161565>
- Hanson, R., Bourgon, G., Helmus, L. et Hodgson, S. (2009). The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 36(9), 865-91. <https://doi.org/10.1177/0093854809338545>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2009). The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies. *Psychological Assessment*, 21(1), 1-21. <https://doi.org/10.1037/a0014421>
- Hansen, M. et Jessop, N. (2017). Development of self-determination through the life-course. Dans Wehmeyer, M. L., Shogren, K. A., Little, T. D. et Lopez, S. J. *Context for Self-Determination and Agency : Adolescent Developmental Theories* (p. 27-41). Springer Netherlands <https://doi.org/10.1007/978-94-024-1042-6>
- Henshaw, M., Ogloff, J. R. P. and Clough, J. A. (2015). Looking beyond the screen: A critical review of the literature on the online child pornography offender. *Sexual Abuse-A Journal of Research and Treatment*, 29(5), 416-445. <https://doi.org/10.1177/1079063215603690>
- Hirschi, T. et Gottfredson, M. R. (1990). *A general theory of crime*. Stanford University Press.

- Laforest, S. et Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. *Criminologie*, 23(1), 95-116. <https://doi.org/10.7202/017289ar>
- Lafortune D. (2002). Transmissions familiales dans l'abus sexuel commis par un adolescent. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 50, 49-57. [https://doi.org/10.1016/S0222-9617\(02\)00069-7](https://doi.org/10.1016/S0222-9617(02)00069-7)
- Leclerc, B., Wortley, R. et Smallbone, S. (2011). Getting into the script of adult child sex offenders and mapping out situational prevention measures. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48(2), 209-237. <https://doi.org/10.1177/0022427810391540>
- Longpré, N., Fortin, F. et Guay, J. P. (2013). Échange de pornographie juvénile entre adolescents. Dans F., Fortin (dir.) *Cybercriminalité: entre inconduite et crime organisé*, 115-134.
- Lussier, P. et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153-163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Falligant, M., Apryl A. A. et Barry R. B. (2017). Risk assessment of juveniles adjudicated for possession of child sexual exploitation material. *Journal of Forensic Psychology Research and Practice*, 17(2), 145-156, doi :10.1080/15228932.2017.1270640
- Madigan, S., Ly, A., Rash, C. L., Van Ouytsel, J. et Temple, J. R. (2018). Prevalence of multiple forms of sexting behavior among youth: A systematic review and meta-analysis. *JAMA pediatrics*, 172(4), 327-335. doi:10.1001/jamapediatrics.2017.5314 P.65
- McCann, K. et Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A meta-analytical investigation. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 6(4), 363-385. <https://doi.org/10.1177/1541204008320260>
- Ministère de la sécurité publique. (2021). *Criminalité au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2019.pdf
- Moultrie, D. (2006). Adolescents convicted of possession of abuse images of children: A new type of adolescent sex offender?. *Journal of Sexual Aggression*, 12(2), 165-174. <https://doi.org/10.1080/13552600600823670>
- Paquette, S., Fortin, F. et Perkins, D. (2020). Online sexual offenders: typologies, assessment, treatment, and prevention. Dans J. Proulx, F. Cortoni, L.A. Craig, E. Letourneau (dir.),

The Wiley handbook of what works with sexual offenders: contemporary perspectives in theory, assessment, treatment, and prevention, (p. 311-326). John Wiley & Sons Ltd.

- Paquette, S. et Cortoni, F. (2021). Offence-supportive cognitions, atypical sexuality, problematic self-regulation, and perceived anonymity among online and contact sexual offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 50, 2173-2187.
<https://doi.org/10.1007/S10508-020-01863-Z>
- Rabaux, J. (2007). Les mineurs délinquants sexuels. *Journal du droit des jeunes*, 265(5), 15-21.
<https://doi.org/10.3917/jdj.265.0015>
- Rich, P. (2005). Attachment and sexual offending: Understanding and applying attachment theory to the treatment of juvenile sexual offenders. John Wiley & Sons.
- Rich, P. (2011). *Understanding, assessing, and rehabilitating juvenile sexual offenders*. John Wiley & Sons.
- Schwartz, S. J., Kurtines, W. M. et Montgomery, M. J. (2005). A Comparison of two approaches for facilitating identity exploration processes in emerging adults: An exploratory study. *Journal of Adolescent Research*, 20(3), 309–345.
<https://doi.org/10.1177/0743558404273119>
- Seto, M. C., Cantor, J. M. et Blanchard, R. (2006). Child pornography offenses are a valid diagnostic indicator of pedophilia. *Journal of Abnormal Psychology*, 115(3), 610–615.
<https://doi.org/10.1037/0021-843X.115.3.610>
- Seto, M. C. et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575. doi: 10.1037/a0019700
- Seto, M. C., Hanson, R. K. et Babchishin, K. M. (2011). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual Abuse*, 23(1), 124-145.
<https://doi.org/10.1177/1079063210369013>
- Seto, M. C., Babchishin, K. M., Wood, J. M. et Flynn, S. (2012). Online solicitation offenders are different from child pornography offenders and lower risk contact sexual offenders. *Law and Human Behavior*, 36(4), 320-330. <https://doi.org/10.1037/h0093925>
- Seto, M. C., Hermann, C. A., Kjellgren, C., Priebe, G., Svedin, C. G. et Långström, N. (2015). Viewing child pornography: Prevalence and correlates in a representative community sample of young Swedish men. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 67-79.
<https://doi.org/10.1007/s10508-013-0244-4>

- Seto, M. C. (2017). Research on online sexual offending: what have we learned and where are we going?. *Journal of Sexual Aggression, 23*(1), 104-106.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2016.1251021>
- Spear, L. (2000). Modeling adolescent development and alcohol use in animals. *Alcohol Research & Health, 24*(2), 115.
- Stevens, P., Hutchin, K., French, L. et Craissati, J. (2013). Developmental and offence-related characteristics of different types of adolescent sex offender: A community sample. *Journal of Sexual Aggression, 19*(2), 138–157.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2011.645889>
- Tardif, M. (2015). La délinquance sexuelle des mineurs Tome 2: Théorie et recherches. *Presses de l'Université de Montréal*.
- Tidefors, I., Arvidsson, H., Ingevaldson, S. et Larsson, M. (2010). Sibling incest: A literature review and a clinical study. *Journal of Sexual Aggression, 16*(3), 347-360.
<https://doi.org/10.1080/13552600903511667>
- Van Ouysel, J., Walrave, M. et Ponnet, K. (2018). Adolescent sexting research: The challenges ahead. *JAMA pediatrics, 172*(5), 405-406. doi:10.1001/jamapediatrics.2018.0013
- Webb, L., Craissati, J. et Keen, S. (2007). Characteristics of internet child pornography offenders: A comparison with child molesters. *Sexual Abuse: A journal of Research and Treatment, 19*, 449-465. <https://doi.org/10.1177/107906320701900408>
- WhatsOk (2023). *C'est OK de poser des questions*. <https://www.whatsok.org/about>
- Wolak, J., Mitchell, K. et Finkelhor, D. (2007). Unwanted and wanted exposure to online pornography in a national sample of youth Internet users. *Pediatrics, 119*(2), 247-257.
<https://doi.org/10.1542/peds.2006-1891>
- Wolak, J., Finkelhor, D., Mitchell, K. J. et Ybarra, M. L. (2010). Online “predators” and their victims: Myths, realities, and implications for prevention and treatment. *Psychology of Violence, 1*(S), 13–35. <https://doi.org/10.1037/2152-0828.1.S.13>
- Wolak, J. (2011, Octobre). *What we know (and don't know) about Internet sex offenders* [communication orale]. Association for the Treatment & Prevention Of Sexual Abuse, Montréal, Toronto, Ontario. Repéré à <http://www.atsa.com/sites/default/files/ConfHO2011Wolak.pdf>
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2000). Adolescent sexual offender recidivism: Success of specialized treatment and implications for risk prediction. *Child Abuse & Neglect, 24*(7), 965-982. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00147-2](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00147-2)

- Worling, J. R. et Curwen, T. (2001). *Évaluation du risque de récidive sexuelle chez les adolescentes et adolescents* (version 2.0).
http://www.erasor.org/uploads/8/7/7/6/8776493/erasor_manual_french.pdf
- Wortley, R. et Smallbone, S. (2006). *Applying situational principles to sexual offenses against children*. Dans R. Wortley et S. Smallbone (dir.), *Situational Prevention Of Child Sexual Abuse* (p.7-35). Crime prevention studies.
- Wright, A., McGorry, P. D., Harris, M. G., Jorm, A. F. et Pennell, K. (2006). Development and evaluation of a youth mental health community awareness campaign - the compass strategy. *BMC Public Health*, 6(1), 1–13. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-6-215>
- Yoder, J. et Ruch, D. (2015). Youth who have sexually offended: Using strengths and rapport to engage families in treatment. *Journal of Child and Family Studies*, 24(9), 2521-2531. doi: 10.1007/S10826-014-0054-X

Chapitre 3 : Discussion et conclusion générale

Afin d'éviter les répétitions, les éléments abordés dans la discussion de l'article ne seront pas discutés de nouveau. Considérant que ce mémoire s'insère dans le cadre de la maîtrise en psychoéducation, la conclusion portera davantage sur les liens avec l'intervention psychoéducative ainsi qu'aux diverses retombées scientifiques et cliniques de ce projet. Les pistes pour de futures recherches seront également abordées.

Liens avec la psychoéducation

L'adaptation est au cœur de la psychoéducation. En parallèle, les résultats de notre étude suggèrent que plus de la moitié de l'échantillon ($n=63$, 58,9 %) présentait un trouble de l'adaptation. Ainsi, cela démontre la pertinence pour les psychoéducateurs de travailler à réduire l'écart entre le PAD (potentiel adaptatif) et le PEX (potentiel expérientiel de la personne) chez cette clientèle. Plus précisément, lorsqu'un psychoéducateur intervient auprès d'une personne rencontrant des difficultés d'adaptation, il travaille, entre autres, à diminuer l'écart entre le PAD et le PEX, aussi appelé niveau de convenance. Notons qu'un diagnostic de trouble de l'adaptation n'est pas nécessaire afin de travailler sur le niveau de convenance puisqu'une personne peut présenter des difficultés d'adaptation sans toutefois avoir un diagnostic sous-jacent. Les facteurs dynamiques étudiés dans cette étude pourraient servir de pistes d'intervention pour les divers cliniciens.

En parallèle, l'enjeu actuel est que les facteurs de risque dynamiques (besoins criminogènes) chez les AIS en ligne sont peu documentés, limitant ainsi les connaissances sur les besoins de cette clientèle en matière d'intervention. D'ailleurs, plusieurs centres de traitement spécialisés en délinquance sexuelle incluent une composante liée à l'Internet dans le traitement auprès de cette clientèle, mais à ce jour, aucune donnée probante n'en soutient l'efficacité (Paquette *et al.*, 2020). Ce mémoire se voulait donc à être un premier pas dans cette direction, en décrivant les caractéristiques propres aux jeunes AIS en ligne. Nos résultats confirment la nécessité de poursuivre les travaux sur la question et de se questionner quant aux traitements auprès de ce sous-groupe afin d'offrir une réponse optimale à leurs besoins, s'assurant ainsi de

réduire au maximum le risque de récidive possible. En effet, il s'agit d'un aspect important pour réduire le nombre de victimes potentielles, et ce, qu'elles soient en ligne ou non.

Les psychoéducateurs basent leurs interventions en fonction de leurs connaissances et en tenant compte du fonctionnement psychologique de l'individu (Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec [OCCOPPQ], 2001). Par ailleurs, il semble tout à fait opportun de se baser sur les meilleures pratiques lors de la conception d'un plan d'intervention, et ce, en fonction des différentes particularités de chaque clientèle. D'autant plus que la psychoéducation est une profession inclusive et ouverte à toutes personnes en difficultés d'adaptation psychosociale (OCCOPPQ, 2001). Toutefois, le manque de données empiriques à la fois sur les caractéristiques et sur les besoins en matière d'intervention des jeunes AIS en ligne limite les professionnels dans l'actualisation de leurs compétences. Plus précisément, le psychoéducateur doit mettre en œuvre les trois savoirs. Nous parlons ici du savoir, qui mise sur les connaissances du psychoéducateur ainsi que sur son jugement clinique, le savoir-faire, qui fait référence à ses aptitudes ainsi qu'à la mobilisation de ses ressources. Puis finalement, le savoir-être qui repose essentiellement sur l'utilisation des schèmes relationnels, soit les attitudes professionnelles et personnelles qui permettent la création d'une relation psychoéducative, et éventuellement, d'une alliance thérapeutique (Douville et Bergeron, 2018).

Par ailleurs, le référentiel des compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducateur stipule que ce dernier doit, entre autres, adopter la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychoéducation (Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, 2018). C'est-à-dire que le psychoéducateur doit être en mesure d'évaluer les capacités adaptatives de la personne, en plus de ses difficultés d'adaptation. Le présent projet permet de constater que parmi les difficultés d'adaptation pouvant être retrouvées chez les jeunes AIS, nous retrouvons d'emblée le processus judiciaire. Ce dernier peut représenter un stress important pour ces jeunes, en plus de l'étiquette à laquelle ils peuvent être confrontés. Pour certains, il s'agit d'une première accusation et d'une première évaluation, pouvant ainsi occasionner un stress additionnel. Notons que pour le groupe mixte, un

surinvestissement plus marqué de leur sexualité peut également apporter une détresse significative et nécessiter une intervention de premier plan. Soulevons également l'impact de l'environnement, particulièrement pour le groupe avec contact, qui présente davantage de relations conflictuelles avec leurs parents. Ainsi, ce projet peut orienter le psychoéducateur dans l'évaluation des difficultés d'adaptation du jeune ainsi que lui fournir des pistes de questions à explorer. Des moyens pourront découler de cela afin de répondre aux besoins de ces jeunes et leur permettre de s'adapter à leur environnement, en fonction de leur nouvelle réalité.

Ainsi, le psychoéducateur peut jouer un rôle important dans la trajectoire des jeunes AIS et ce, peu importe le type d'infraction sexuelle commise. Dans une optique de multidisciplinarité, le psychoéducateur pourra faire valoir ses savoirs en matière d'évaluation des capacités adaptatives ainsi que comment retrouver un état d'équilibre, et ce, autant avant, pendant ou après les événements délictuels.

Avant la commission des délits, un travail en amont au niveau de la prévention semble de mise. De l'éducation peut être faite en lien avec la sexualité saine (connaissances sexuelles, rôles et stéréotypes, valeurs et attitudes dans les relations intimes et amoureuses, etc.) ainsi que sur la prévention situationnelle (Tardif, 2012). En effet, les résultats de l'étude actuelle soulèvent l'importance de s'attarder aux facteurs situationnels et que ceux-ci peuvent jouer un rôle important du type de délits commis (p. ex. s'il y a présence de victimes potentielles ou non ainsi que la supervision des activités en ligne).

Ensuite, le psychoéducateur peut jouer un rôle important pendant le processus judiciaire ainsi qu'à la suite du dévoilement. Plus précisément, un travail quant à la gestion de la crise au sein de la famille lors du dévoilement ou de l'arrestation. De plus, un travail de réadaptation d'interdisciplinarité avec les ressources spécialisées, si pertinentes peut s'avérer essentiel, en plus des services de première ligne lors de la prise en charge légale. Le psychoéducateur pourrait également avoir à effectuer des interventions au sein de la famille, considérant les nombreux impacts que peut avoir le dévoilement sur le noyau familial entier (Henggeler *et al.*, 2009), et ce,

peu importe le statut légal (si sous la LSJPA ou le système adulte, en détention ou en communauté).

Finalement, en ce qui concerne « l'après », l'aspect de la (ré) intégration sociale de ces jeunes demeure primordial. D'ailleurs, certains de ces jeunes n'ont tout simplement jamais été intégrés d'un point de vue social. Le fait d'offrir une prise en charge adaptée à leurs besoins favorisera ultimement les trajectoires de désistement sexuel et non sexuel de ces jeunes AIS. Un travail en amont au niveau de l'accompagnement et du soutien offert aux jeunes ainsi qu'à leur famille serait pertinent afin de leur permettre de trouver un niveau de fonctionnement optimal qui tient compte de leur réalité. Finalement, les adolescents et les jeunes adultes sont en période de transition cruciale concernant la formation de leur identité et le psychoéducateur peut certainement soutenir ces jeunes vers un développement identitaire sain.

Retombées scientifiques

Le projet actuel visait à faire un premier pas vers l'identification de caractéristiques propres aux jeunes AIS en ligne, en comparaison avec les jeunes AIS avec contact et mixtes. En effet, à ce jour, peu d'études se sont intéressées à cette tranche d'âge comparativement aux adultes. Les résultats de ce mémoire permettent de mettre en lumière que les jeunes AIS présentent des caractéristiques semblables aux autres groupes, mais qu'ils se distinguent tout de même en ce qui a trait à la victimisation, à l'âge lors du premier délit sexuel ainsi qu'à la relation avec leurs parents. Ainsi, cela nous permet d'en apprendre davantage sur ce sous-groupe et confirme la pertinence de s'y intéresser puisqu'il présente ses particularités et qu'il pourrait avoir des besoins différents sur le plan de la prise en charge thérapeutique. En outre, peu d'études sur les jeunes AIS en ligne s'étaient penchées sur la question des facteurs situationnels entourant le crime, qui semblent pourtant jouer un rôle important dans le type de délit commis. Cela s'avère être une retombée significative et pourrait permettre d'ouvrir la voie à d'autres études avec un échantillon plus important.

Retombées cliniques

Cette étude visait à effectuer un pont entre la recherche et la clinique. En effet, l'une des raisons d'étudier les caractéristiques propres aux jeunes AIS en ligne est d'améliorer la prise en charge thérapeutique et en parallèle, leur réintégration sociocommunautaire. En effet, aucune donnée probante ne balise l'intervention auprès de ce sous-groupe, rendant la tâche plus difficile aux cliniciens. Ainsi, en apprenant davantage sur leurs caractéristiques, dont leurs besoins criminogènes, cela pourrait permettre de créer un guide sur les bonnes pratiques d'intervention auprès de ce sous-groupe. Des pistes telles que le fait de miser sur la relation des parents à titre de facteurs de protection pourraient s'y retrouver. En effet, la littérature actuelle démontre qu'une relation positive avec ses parents représente un facteur de protection important chez les adolescents AIS (Campbell *et al.*, 2020 ; Yoder et Ruch, 2015). Notons cependant qu'à notre connaissance, aucun outil n'existe à ce jour permettant d'évaluer les facteurs de protection des jeunes AIS en ligne. Bien que les facteurs de risque soient généralement mis de l'avant, le fait de se pencher à la fois sur ces derniers et sur les facteurs de protection semble être une avenue intéressante. En ce qui a trait aux facteurs de risque, cette étude soulève l'importance d'accorder une attention particulière au groupe mixte. Selon nos résultats, ceux-ci investissent davantage leur sexualité et ont plus de partenaires sexuels. De plus, en fonction des balises du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006), si ce groupe présente bel et bien un risque particulier, il pourrait bénéficier d'un traitement plus intensif comparativement aux autres groupes.

Ces constatations nous permettent également d'observer le manque d'outils standardisés en délinquance sexuelle pouvant être utilisé spécifiquement auprès des jeunes AIS en ligne. La poursuite du développement des connaissances concernant cette clientèle pourrait éventuellement permettre la création d'instruments de mesure utiles aux professionnels cliniciens pour bonifier la procédure évaluative et soutenir le jugement clinique.

Limites de l'étude

Cette étude présente ses limites, notamment en ce qui concerne le petit échantillon ($N=107$). En effet, un échantillon plus important aurait permis de détecter, ou non, davantage de différences

significatives. Par ailleurs, l'échantillon provient d'un seul centre de traitement au Québec, soit l'INPL Philippe-Pinel. Cela rend le groupe de jeunes AIS étudiés moins représentatifs et limite ainsi la généralisation des résultats. De plus, l'INPL Philippe-Pinel offre des services de troisième ligne, signifiant que les dossiers étudiés peuvent être d'une gravité plus élevée comparativement à ceux rencontrés dans d'autres centres de traitement au Québec. Par ailleurs, selon Seto (2011) on s'attend à ce que la moitié des adultes AIS en ligne aient commis des infractions sexuelles avec contact non dénoncées. Ainsi, si la même chose s'applique aux adolescents, cela signifie que certains jeunes AIS mixtes pourraient se trouver dans l'échantillon de jeunes AIS en ligne, minimisant alors les différences trouvées. Bien que nous ayons considéré à la fois les délits détectés et non détectés, il demeure possible que l'information ne se trouvait pas au dossier ou encore que le jeune AIS n'ait pas révélé cette information lors de son évaluation. Finalement, nous étions limités aux variables du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006) ainsi qu'à celles du MMF (Seto, 2017), alors que d'autres facteurs pertinents auraient pu être pris en compte dans l'évaluation des jeunes de notre échantillon. Par ailleurs, le modèle des vies saines (Ward, 2002) aurait pu être intégré dans cette étude. En effet, ce modèle, qui se veut une approche positive, peut être complémentaire au modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006) et contribue à outiller l'individu à adapter un mode de vie satisfaisant, autre que celui de la délinquance.

Perspectives pour de futures recherches

Les prochaines études pourraient s'intéresser aux caractéristiques des jeunes AIS en ligne, mais avec un échantillon plus important et issue de différents centres de traitement au Québec, favorisant ainsi une certaine généralisation des résultats. De plus, une composante en lien avec les meilleures pratiques d'intervention auprès de ce sous-groupe pourrait être ajoutée puisque certains traitements incluent une composante liée à l'Internet dans le traitement des jeunes AIS en ligne, mais aucune étude n'en supporte l'efficacité (Paquette *et al.*, 2020).

En outre, il nous semble essentiel de se pencher sur la prévention de ce type de délit. En effet, de futures études devraient documenter les facteurs de risque dynamiques au passage à l'acte délictuel. Nous croyons qu'un guide de prévention diffusé aux parents et dans les écoles

pourrait être pertinent afin de sensibiliser et éduquer la population face aux délits sexuels, et ce, qu'ils soient en ligne ou avec contact. En effet, plusieurs efforts ont été faits au cours des dernières années afin de remettre en place les programmes d'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Il semble primordial de maintenir les efforts de prévention déjà initiés en sensibilisant à la fois les jeunes, les parents, les intervenants scolaires ainsi que l'ensemble de la population aux différents types d'infractions sexuelles. En parallèle, il semble important de véhiculer l'importance de reconnaître les diverses formes d'infractions sexuelles et d'intervenir précocement auprès des auteurs de ces délits afin qu'ils reçoivent le soutien personnel, familial, social et situationnel dont ils ont besoin. Le tout afin de favoriser un développement psychosexuel et social optimal ainsi que le désistement de la délinquance. Ultimement, cela pourrait également permettre de diminuer le risque de récidive ainsi que prévenir de futures victimisations potentielles. À la lumière de l'étude actuelle, les AIS en ligne semblent d'ailleurs présenter certaines distinctions face aux AIS avec contact. De plus, la littérature démontre que les adolescents auteurs d'infractions sexuelles représentent un groupe hétérogène (Rich, 2011). En ce sens, il semble optimal de ne pas placer tous les jeunes AIS dans la même catégorie et de plutôt opter pour une évaluation différentielle permettant d'offrir une meilleure réponse à leurs besoins.

Références

- Académie des Sciences (s.d.). *Le développement du cerveau après la naissance*.
<https://www.fondation-lamap.org/fr/page/18709/le-developpement-du-cerveau-apres-la-naissance>
- Aebi, M., Plattner, B., Ernest, M., Kaszynski, K. et Bessler, C. (2014). Criminal history and future offending of juveniles convicted of the possession of child pornography. *Sexual Abuse*, 26(4), 375-390. doi: 10.1177/1079063213492344
- Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice. *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(1), 39–55. <https://doi.org/10.1037/a0018362>
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Wormith, J. S. (2006). The recent past and near future of risk and/or need assessment. *Crime & Delinquency*, 52(1), 7-27.
<https://doi.org/10.1177/0011128705281756>
- Arain, M., Haque, M., Johal, L., Mathur, P., Nel, W., Rais, A. et Sharma, S. (2013). Maturation of the adolescent brain. *Neuropsychiatric Disease and Treatment*, 9, 449. <https://doi.org/10.2147/NDT.S39776>
- Association for the Treatment of Sexual Abuser. (2017). *Practice guidelines for assessment, treatment, and intervention with adolescents who have engaged in sexually abusive behavior*.
<https://www.atsa.com/pdfs/juvenile/Adolescent%20Practice%20Guidelines%20Appendix.pdf>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210370708>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuylen, H. (2015). Online child pornography offenders are different: A meta-analysis of the characteristics of online and offline sex offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. doi: 10.1007/s10508-014-0270-x
- Barra, S., Mokros, A., Landolt, M. A., Bessler, C. et Aebi, M. (2020). Criminal recidivism and psychosocial adversity in offense-related subtypes of sexually abusive adolescents. *Journal of Sexual Aggression*, 27(2), 185-203.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2020.1842922>
- Bartels, R. M. et Merdian, H. L. (2016). The implicit theories of child sexual exploitation material users: An initial conceptualization. *Aggression and Violent Behavior*, 26, 16-25.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.11.002>

- Belton, E., et Hollis, V. (2016). *A review of the research on children and young people who display harmful sexual behaviour online*. NSPCC.
<https://learning.nspcc.org.uk/media/1198/review-children-young-people-harmful-sexual-behaviour-online.pdf>
- Belton, E. et Hollis, V. (2017). *Children and young people who engage in technology-assisted harmful sexual behavior*. NSPCC.
<https://learning.nspcc.org.uk/media/1083/exploring-technology-assisted-harmful-sexual-behaviour.pdf>
- Benbouriche, M., Vanderstukken, O. et Guay, J. P. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratiques psychologiques*, 21(3), 219-234. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1016/j.prps.2015.05.002>
- Bergeron, G. et Douville, L. (2018). *L'évaluation psychoéducative* (2^e éd.). Presses de l'Université Laval.
- Campbell, F., Booth, A., Hackett, S. et Sutton, A. (2020). Young people who display harmful sexual behaviors and their families: A qualitative systematic review of their experiences of professional interventions. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(3), 456-469.
<https://doi.org/10.1177/1524838018770414>
- Carpentier, J. (2009). *Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés*. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal.
<http://hdl.handle.net/1866/6532>
- Carpentier, J. et Proulx, J. (2011). Correlates of recidivism among adolescents who have sexually offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434-455. doi: 10.1177/1079063211409950
- Cohen, L. E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44 (4), 588-608.
<http://dx.doi.org/10.2307/2094589>
- Cooper, A. (1998). Sexuality and the internet: Surfing its way into the new millennium. *Cyberpsychology & Behavior*, 1 (2), 24-28.
<http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1089/cpb.1998.1.187>
- Cooper, A. (2002). *Sex and the internet: A guidebook for clinicians*. Brunner-Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203890349>
- Cortoni, F. et Vanderstukken, O. (2017). L'évaluation des besoins en matière de traitement. Dans F. Cortonie et T. H. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle : théorie explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 129-144). Wavre : Mardaga.

- Coutu, J., Meilleur, D. et Lafortune, D. (2015). La délinquance et la victimisation officielle caractérisant une cohorte de 1429 adolescents auteurs d'Aggression sexuelle : Official delinquency and victimization of a cohort of 1429 adolescent sexual offenders. *Revue de Psychoéducation*, 44(2), 405-424. <https://doi.org/10.7202/1039261ar>
- Elliott, I. A., Beech, A. R., Mandeville-Norden, R. et Hayes, E. (2009). Psychological profiles of internet sexual offenders: Comparisons with contact sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 21(1), 76-92. doi: 10.1177/1079063208326929
- Falligant, J. M., Alexander, A. A. et Burkhart, B. R. (2017). Risk assessment of juveniles adjudicated for possession of child sexual exploitation material. *Journal of Forensic Psychology Research and Practice*, 17(2), 145-156. <https://doi.org/10.1080/13552600.2017.1362271>
- Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. The Free Press.
- Fortin, F. et Corriveau, P. (2015). *Who is Bob_34?: Investigating child cyberpornography*. UBC Press.
- Gillespie, A. A. (2008). Adolescents accessing indecent images of children. *Journal of Sexual Aggression*, 14(2), 111-122. <https://doi.org/10.1080/13552600802248122>
- Gouvernement du Canada. (2023). *Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46)*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-163.1.html>
- Hanson, R., Bourgon, G., Helmus, L. et Hodgson, S. (2009). The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 36(9), 865-91. <https://doi.org/10.1177/0093854809338545>
- Henggeler, S. W., Letourneau, E. J., Chapman, J. E., Borduin, C. M., Schewe, P. A. et McCart, M. R. (2009). Mediators of change for multisystemic therapy with juvenile sexual offenders. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 77(3), 451. <https://doi.org/10.1037/a0013971>
- Henshaw, M., Ogloff, J. R. P. and Clough, J. A. (2015). Looking beyond the screen: A critical review of the literature on the online child pornography offender. *Sexual Abuse-A Journal of Research and Treatment*, 29(5), 416-445. <https://doi.org/10.1177/1079063215603690>
- Hirschi, T. et Gottfredson, M. R. (1990). *A general theory of crime*. Stanford University Press.
- Internet World Stats. (2022). *Internet users in the world*. <https://www.internetworldstats.com/stats14.htm#north>

- Lalonde, S. et Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. *Criminologie*, 23(1), 95-116. <https://doi.org/10.7202/017289ar>
- Lavoie, P-É., Fortin, F. et Tanguay, S. (2013). Problèmes relatifs à la définition et à la mesure de la cybercriminalité. Dans F. Fortin (dir.), *Cybercriminalité : entre inconduite et crime organisé* (p. 3-121). Presses internationales Polytechniques.
- Lussier, P. et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153-163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Falligant, M. Apryl A. A. et Barry R. B. (2017). Risk assessment of juveniles adjudicated for possession of child sexual exploitation material, *Journal of Forensic Psychology Research and Practice*, 17(2), 145-156, doi: 10.1080/15228932.2017.1270640
- Ministère de la Justice. (2017). *Cyberintimidation et partage non consentuel d'images intimes*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/cdncii-cndii/p6.html>
- Ministère de la sécurité publique. (2021). *Criminalité au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2019.pdf
- Moultrie, D. (2006). Adolescents convicted of possession of abuse images of children: A new type of adolescent sex offender?. *Journal of Sexual Aggression*, 12(2), 165-174. <https://doi.org/10.1080/13552600600823670>
- Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPQ). (2001). *Une vision renouvelée de l'exercice de l'orientation et de la psychoéducation au Québec*. <https://www.orientation.qc.ca/files/Une-vision-renouvel%C3%A9e-exercice-de-orientation-et-de-la-psycho%C3%A9ducation-au-Qu%C3%A9bec-Memoire.pdf>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). (2018). *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession au Québec*. <https://ordrepesd.qc.ca/wpcontent/uploads/2022/04/Rf-de-comptences-Version-adopte-par-le-CA-duconseil-17-mai2018-1.pdf>
- Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>

- Piazza, J. et Bering, J. M. (2009). Evolutionary cyber-psychology: Applying an evolutionary framework to Internet behavior. *Computers in Human Behavior*, 25(6), 1258-1269. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1016/j.chb.2009.07.002>
- Putnam, F. W. (2003). Ten-year research update review: Child sexual abuse. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 42 (3), 269-278. doi: 10.1097/01.CHI.0000037029.04952.72
- Quayle, E. et Taylor, M. (2002). Child pornography and the Internet: Perpetuating a cycle of abuse. *Deviant Behavior*, 23(4), 331-361. <https://doi.org/10.1080/01639620290086413>
- Raymond, M. (2015). Les auteurs de crimes sexuels sur internet. *Psychiatrie et violence*, 14(1). <https://doi.org/10.7202/1038625ar>
- Rich, P. (2011). *Understanding, assessing, and rehabilitating juvenile sexual offenders*. John Wiley & Sons.
- Seto, M. C. (2017). Research on online sexual offending: what have we learned and where are we going?. *Journal of Sexual Aggression*, 23(1), 104-106. <https://doi.org/10.1080/13552600.2016.1251021>
- Seto, M. C., Hanson, R. K. et Babchishin, K. M. (2011). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual Abuse*, 23(1), 124-145. <https://doi.org/10.1177/1079063210369013>
- Seto, M. C. et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575. doi: 10.1037/a0019700
- Seto, M. C., Hermann, C. A., Kjellgren, C., Priebe, G., Svedin, C. G. et Långström, N. (2015). Viewing child pornography: Prevalence and correlates in a representative community sample of young Swedish men. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 67-79. <https://doi.org/10.1007/s10508-013-0244-4>
- Seto, M. C., Babchishin, K. M., Wood, J. M. et Flynn, S. (2012). Online solicitation offenders are different from child pornography offenders and lower risk contact sexual offenders. *Law and Human Behavior*, 36(4), 320-330. <https://doi.org/10.1037/h0093925>
- Statistique Canada. (2018). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54974-fra.htm>

- Stevens, P., Hutchin, K., French, L. et Craissati, J. (2013). Developmental and offence-related characteristics of different types of adolescent sex offender: A community sample. *Journal of Sexual Aggression, 19*(2), 138–157.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2011.645889>
- Tardif, M. (2015). *La délinquance sexuelle des mineurs Tome 2: Théorie et recherches*. Presses de l'Université de Montréal.
- Tardif, M., Jacob, M., Quenneville, R. et Proulx, J. (2012). *La délinquance sexuelle des mineurs*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Taylor, M., Quayle, E. et Holland, G. (2001). Child pornography, the Internet and offending. *The Canadian Journal of Policy Research, 2*(2), 94-100.
- Ward, T. (2002). Good lives and the rehabilitation of offenders: Promises and problems. *Aggression and Violent Behavior, 7*, 513-528.
[https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(01\)00076-3](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(01)00076-3)
- Webb, L., Craissati, J. et Keen, S. (2007). Characteristics of internet child pornography offenders: A comparison with child molesters. *Sexual Abuse: A journal of Research and Treatment, 19*, 449-465. <https://doi.org/10.1177/107906320701900408>
- Wolak, J. (2011, Octobre). *What we know (and don't know) about Internet sex offenders* [communication orale]. Association for the Treatment & Prevention Of Sexual Abuse, Montréal Toronto, Ontario. Repéré à <http://www.atsa.com/sites/default/files/ConfHO2011Wolak.pdf>
- Yoder, J. et Ruch, D. (2015). Youth who have sexually offended: Using strengths and rapport to engage families in treatment. *Journal of Child and Family Studies, 24*(9), 2521-2531.
doi: 10.1007/S10826-014-0054-X
- Young, K. S. et de Abreu, C. N. (2011). Closing thoughts and future implications. Dans K. S. Young et C. N. de Abreu (dir.), *Internet addiction: A handbook and guide to evaluation and treatment* (p. 267-273). John Wiley & Sons.

Appendice A

Guide de codification des variables à l'étude

1. Fiche d'identification / données sociodémographiques

Numéro de dossier du sujet	
Date de l'évaluation à l'IPPM (jj.mm.année)	
Date de naissance (jj.mm.année)	
Langue d'usage (0-Français, 1-Anglais, 2-Espagnol, 3-Arabe, 4-Autre)	
Ethnie (0-Blanc, 1-Noir, 2-Hispanique, 3-Arabe, 4-Asiatique, 5-Amérindien, 6-Inuit, 7-Autre)	
Citoyenneté (0-Canadienne, 1-Autre, préciser)	
Situation légale actuelle (0-LPJ 1-LSJPA prédécisionnel 2-LSJPA suivi de peine 3-LPJ et LSJPA 4-LSSSS 5-Sans charge ni mandat, 6-Code Criminel présentiel, 7-Code Criminel suivi de peine, 8-Responsabilité criminelle)	
Statut civil (0-Célibataire, 1- Union libre)	
Plus haut niveau de scolarité complété (0-Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, 1- Première année, 2-Deuxième année, 3-Troisième année, 4-Quatrième année, 5-Cinquième année, 6-Sixième année, 7- secondaire I, 8- secondaire II, 9- secondaire III, 10- secondaire IV, 11- secondaire V, 12- Études partielles dans un cégep ou école de métier, 13-Diplôme ou certificat d'études d'un cégep ou école de métiers, 14-Études partielles à l'université, certificats universitaires, 15-Baccalauréat)	
Occupation actuelle (0-Pas d'occupation, 1-Travail à temps plein, 2-Travail à temps partiel, 3-Travail saisonnier, 4-Études, 5-Autre)	
Type de famille (0-Nucléaire 1-Monoparental (mère) 2-Monoparental (père) 3-Garde partagée 4-Autre 5-Inconnue)	
Nombre d'enfants dans la famille (incluant la demi-fratrie)	
Rang dans la fratrie directe (0-Ainé, 1-2°, 2-3°, 3-4°, 4-5°, 5-6°, 6-Cadet, 7-Autre, 8-Inconnu)	
Logement (0-Avec ses parents, 1-Avec un de ses parents, 2-Famille élargie, 3-Centre de réadaptation 4-Famille d'accueil, 5-Foyer de groupe, 6-Appartement supervisé, 7-Seul, 8-Colocation, 9-Avec conjoint(e), 10-Chez un ami, 11-Sans-abri, 2-Conditions instables, 13-Autre)	
Histoire de placements (0-aucun, 1-Un seul, 2-Plus de deux mais moins de 5, 3-Cinq placements ou plus 4-Inconnu)	

2. Facteurs de risque (statique)

Délits actuels

Âge au moment du premier comportement sexuel transgressif/délictuel (précocité)	
Âge au moment du dernier comportement sexuel transgressif/délictuel	
Quel(s) est(sont) le(s) type(s) de comportement sexuels ayant mené à une évaluation ?	
0. Agression sexuelle simple 1. Agression sexuelle armée 2. Agression sexuelle grave 3. Contacts sexuels 4. Incitation à des contacts sexuels 5. Exploitation sexuelle 6. Inceste 7. Relations sexuelles anales 8. Bestialité 9. Corruption d'enfants 10. Voyeurisme 11. Exhibitionnisme 12. Frotteurisme 13. Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur 14. Possession de pornographie juvénile 15. Distribution de pornographie juvénile 16. Production de pornographie juvénile 17. Accès à de la pornographie juvénile 18. Distribution non consensuelle d'images intimes 19. Harcèlement sexuel, incluant téléphones obscènes. 20. Autre	
Autres délits violents non-sexuel (0. Non, 1. Oui. Si oui, préciser _____)	
Autres délits non-violents non-sexuel (0. Non, 1. Oui. Si oui, préciser _____)	

Nombre de victimes (délict sexuel)	
Sexe des victimes délict sexuel (0. Féminin, 1 Masculin 2-Les 2, 3-Inconnu)	
Lien avec la ou les victime(s) (0. Inconnu, 1. Lien de sang, 2. Membre de la famille élargie, 3. Enfant famille reconstituée, 4. Collègue de travail ou d'école, 5. Gardiennage, 6. Voisin, 7. Conjointe)	
Les abus ont eu lieu à combien de reprises ? (0. Une seule fois, 1. Entre 2 et 9 fois, 2. Entre 10 et 35 fois, 3. Entre 36 et 100 fois, 4. 100 fois et plus)	
Sur quelle période ont duré ces comportements? (0. Une journée 1. Plus d'un jour, mais moins d'une semaine 2. Une semaine 3. Plus d'une semaine, mais moins d'un mois 4. Un mois 5. Quelques mois 6. Une année 7. Plusieurs années, 8. Inconnu)	
Si infraction sexuelle en ligne :	
Type de matériel (0. Photos, 1. Vidéos, 2. Les 2, 3. Inconnu)	
Quantité de matériel	
Victime (0. Connue, 1. Inconnue)	
Âge approximatif des victimes	
Nombre de victimes	
Sexe des victimes (0. Féminin, 1. Masculin, 2. Inconnu)	
Lien avec la ou les victime(s) (0. Inconnu, 1. Lien de sang, 2. Membre de la famille élargie, 3. Enfant famille reconstituée, 4. Collègue de travail ou d'école, 5. Gardiennage, 6. Voisin, 7. Conjointe)	

Antécédents délictuels

Présence d' antécédents délictuels (0. Non, 1. Oui)	
Si oui, indiquez le nombre de fois	
Infraction sexuelle (p.ex. contacts sexuels, pornographie juvénile) (0. Non, 1. Oui)	
Infraction contre la personne (non sexuelle) (p.ex. voies de fait, menaces) (0. Non, 1. Oui)	
Infraction contre les biens (p.ex. vol, introduction par effraction) (0. Non, 1. Oui)	
Infraction liée aux drogues (p.ex. possession simple, vente) (0. Non, 1. Oui)	
Infractions contre l'administration de la justice (p.ex. entrave, méfait public, omission de se conformer, etc.) (0. Non, 1. Oui)	
Autres, précisez	
Antécédents de manquements à des conditions légales (0. Non 1. Oui)	
Âge au premier délict	
Sanction extrajudiciaire (0. Non, 1. Oui)	
Sanction pénale (0. Non, 1. Oui)	

3. Facteurs de risque (dynamiques)

Présence de pairs criminalisés (0. Non 1. Oui)	
Pratiques parentales (0. Manque de chaleur et/ou d'encadrement approprié des parents/substituts 1. Parents/substituts chaleureux et offrant un encadrement, 2. Neutre)	
Présence de problèmes familiaux (0. Non 1. Oui)	
Si oui, préciser le type (0-Problèmes relationnels, 1-Problèmes de communication, 2-Problèmes de résolution de problèmes, 3-Séparation des parents, 4-Abus de substance chez au moins un membre de la famille,	

5-Famille avec antécédents criminels)	
Conflit avec un parent/rejet parental (0-Non 1-Oui 2-Inconnu)	
Si oui, préciser le parent (0-Père 1-Mère 2-Beau-père 3-Belle-mère)	
Intérêts sexuels (0. Intérêts sexuels pour des comportements sexuels non-consentants, irrespectueux ou transgressifs, partenaires significativement plus jeunes. Si 12 à 14 ans : au moins 3 ans de moins qu'eux et si 15 à 17 ans : au moins 4 ans de moins qu'eux. 1. Intérêt sexuel prosociaux qui tient compte de l'âge des partenaires. 2. Inconnu)	
Fréquence et intensité des intérêts sexuels (0. Intérêts sexuels préoccupants/obsessifs : en comparaison aux jeunes de son âge, l'individu présente des intérêts sexuels excessifs et/ou fait fréquemment des commentaires ou comportements sexuels inappropriés, 1. L'individu consacre un temps similaire aux individus de son âge à ses intérêts sexuels, 2. Inconnu)	
Attitudes supportant l'agression sexuelle (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Identification émotive aux enfants (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Nombre de partenaires sexuels (indiquer le nombre)	
Autocontrôle (0. Faible contrôle de soi, intolérance aux délais, ne pas réfléchir aux conséquences avant d'agir, 1. Bonne capacité de régulation émotionnelle et comportementale, 2. Inconnu)	
Manque de considération et insensibilité envers autrui (0. Présence d'insensibilité, 1. attitudes prosociales (honnêteté, intégrité, respect dans ses relations) 2. Inconnu)	
Relations intimes (0. Absence d'intimité émotionnelle avec un/des pairs (pas d'amitié étroite avec un pair hors de la famille ayant moins de 3 ans d'écart), 1. Au moins une amitié étroite (chaleur, soutien, confiance) avec un pair) 2. Inconnu)	
Dépendance (0-Non, 1-Oui)	
*Si oui, précisez , 0. Alcool, 1. Drogue 2-Médicaments 3-Jeux vidéo 4-Réseaux sociaux 5-Pornographie 6-Autre)	
Consommation de substances intoxicantes (0. Aucune, 1. Occasionnelle 2. Régulière (hebdomadaire ou journalière)	
Présence de loisirs structuré/ semi-structuré (0. Non, 1. Oui structuré, 2-Semi-structuré, 3. Inconnu)	
Antisocialité (0. Non-présence des traits décrits ci-dessous, 1. Neutre, 2. Défi les autorités, insensibilité aux sentiments des autres, centré sur lui, difficulté à voir sa part de responsabilité, plusieurs mensonges et déceptions, violations de plusieurs lois, se sent très important, les émotions semblent fausses, 3-Inconnu)	
Attitudes pro-criminelles (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Problèmes de régulation émotionnelle (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Échec antérieur de la supervision/encadrement (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Problème de comportements à l'école avant l'âge de 12 ans? (0. Non 1. Oui)	
Problème de comportements à l'école après l'âge de 12 ans? (0. Non 1. Oui)	

Facteurs situationnels entourant le crime

Accès à une ou des victimes potentielles (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
Facilement accès à Internet (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
En situation d'autorité sur un enfant (ex . gardiennage) (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	

L'absence de parents/gardiens (0. Non 1. Oui 2. Inconnu)	
--	--

4. Réceptivité

Motivation au traitement (0. Peu de motivation au traitement, 1. Plus ou moins motivé, 2. Semble motivé au traitement, 3. Inconnu)	
Déni/minimisation de la problématique sexuelle (0. Non 1.minimisation 2.déni)	
Parent cautionne le processus évaluatif (0. Non, 1. Oui, 2. Ambivalent, 3. Inconnu)	
Estime de soi (0. Sous-estime, 1. Neutre, 2. Sur-estime, 3. Inconnu)	
Résolution de problèmes (0. Bonne capacité de résolutions de problème, 1. Neutre, 2. Faible capacité de résolution de problème, 3. Inconnu)	
Capacité d'empathie pour la victime (0. Non 1.Oui)	
Capacité d'empathie en général (0. Non 1. Oui)	
Présence d'un trouble de santé mentale (0-Aucun, 1-Oui)	
Trouble d'adaptation (0. Non, 1. Oui)	
TDAH (0. Non, 1. Oui)	
Gilles de la Tourette (0. Non, 1. Oui)	
TSA (0. Non, 1. Oui)	
Trouble d'apprentissage (0. Non, 1. Oui)	
Traits de personnalité limite (0. Non, 1. Oui)	
Traits de personnalité mixte (0. Non, 1. Oui)	
Trouble oppositionnel (0. Non, 1. Oui)	
Trouble de conduites (0. Non, 1. Oui)	
Anxiété (0. Non, 1. Oui)	
Déficience intellectuelle (0. Non, 1. Oui)	
Traits de personnalité narcissique (0. Non, 1. Oui)	
Traits de personnalité antisociale (0. Non, 1. Oui)	
Trouble d'adaptation avec perturbation des conduites sexuelles (0. Non, 1. Oui)	
Autre, précisez	
Stabilité et sécurité du milieu de vie (0. Sentiment d'insécurité et/ou impression d'instabilité dans les conditions de vie actuelle 1. Sentiment de sécurité et impression de stabilité dans les conditions de vie actuelle, 2. Inconnu)	
Victime d'agression sexuelle avant l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	
Victime d'agression sexuelle après l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	
Victime de violence physique avant l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	

Victime de violence physique après l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	
Victime de violence psychologique avant l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	
Victime de violence psychologique après l'âge de 12 ans (0. Non 1. Oui)	
Victime de négligence dans le milieu familial? (0. Non 1. Oui)	
Exposé ou témoin de violence familiale? (0. Non 1. Oui)	

5. Scores aux outils d'évaluation du risque

ERASOR nombre d'items présents	
ERASOR nombre d'items partiellement présents	
ERASOR nombre d'items absents	
Évaluation globale du risque (0-Faible 1-moderé 2-Élevé)	
PROFESOR nombre d'items RISQUE	
PROFESOR nombre d'items PROTECTION	
PROFESOR nombre d'items NEUTRE	
PROFESOR niveau de besoin global (0-catégorie 1, 1-catégorie 1, 2-catégorie 2, 3-catégorie 3, 4-catégorie 4, 5-catégorie 5.	
DASH-13 nombre de facteurs de protection	
SAVRY nombre de facteurs de risque élevé	
SAVRY nombre de facteurs de risque modéré	
SAVRY nombre de facteurs de risque faible	
SAVRY nombre de facteurs de protection	
SAVRY niveau de risque global (0-Faible, 1-moderé 2-élevé)	

Appendice B

Définition des variables à l'étude

Variables à l'étude	Définition
Variables sociodémographiques	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique.
Facteurs de risque (statique)	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique.
Antécédents délictuels	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique. Les données officielles et non-officielles ont été utilisées pour former les trois groupes (avec contact, en ligne et mixte).
Facteurs dynamiques	
Pairs criminalisés	Présence d'ami(s) ayant des démêlés avec la justice ou qui adopte des comportements délinquants
Problèmes familiaux	Problèmes au sein de la famille (relationnels, de communication, de résolution de problèmes, etc.)
Conflit avec un parent/rejet parental	En conflit avec l'un de ses deux parents ou beaux-parents et/ou vivant du rejet de l'un d'entre eux (ou des deux parties)
Intérêts sexuels déviants	Intérêts sexuels pour des comportements sexuels non-consentants, irrespectueux ou transgressifs, partenaires significativement plus jeunes. Si 12 à 14 ans : au moins 3 ans de moins qu'eux et si 15 à 17 ans : au moins 4 ans de moins qu'eux
Fréquence et intensité des intérêts sexuels	Intérêts sexuels préoccupants/obsessifs : en comparaison aux jeunes de son âge, l'individu présente des intérêts sexuels excessifs et/ou fait fréquemment des commentaires ou comportements sexuels inappropriés
Attitudes supportant l'agression sexuelle	Démontre des attitudes, propos signifiant qu'il supporte l'agression sexuelle (affirmations erronées/distorsions cognitives pour justifier les actes perpétrés)
Nombre de partenaires sexuels	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique (n'inclus pas la ou les victimes des délits à caractère sexuel).
Autocontrôle	Fait référence à un faible contrôle de soi, une intolérance aux délais ainsi qu'au fait

	de ne pas réfléchir aux conséquences avant d'agir.
Manque de considération et insensibilité envers autrui	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrie (n'inclus pas la ou les victimes des délits à caractère sexuel).
Relations intimes	Absence d'intimité émotionnelle avec un/des pairs (pas d'amitié étroite avec un pair hors de la famille ayant moins de 3 ans d'écart).
Dépendances	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique multidisciplinaire.
Consommation de substances intoxicantes	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique multidisciplinaire.
Présence de loisirs structuré/semi-structuré	Le participant est impliqué dans un loisir avec d'autres jeunes (ex. : équipe sportive) ou encore dans un loisir individuel.
Antisocialité	Défi les autorités, insensibilité aux sentiments des autres, centré sur lui, difficulté à voir sa part de responsabilité, plusieurs mensonges et déceptions, violations de plusieurs lois, se sent très important, les émotions semblent fausses.
Attitudes pro-criminelles	Démontre des attitudes et/ou propos supportant le milieu criminel, effectue plusieurs délits.
Problèmes de comportements à l'école < 12 ans	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique.
Problèmes de comportements à l'école > 12 ans	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique.
Facteurs situationnels entourant le crime	
Accès à une ou des victimes potentielles	Présence de jeunes victimes potentielles dans l'entourage du participant (p. ex. jeunes frères, sœurs, cousines, etc.).
Facilement accès à Internet	Présence d'Internet à la maison ou non.
En situation d'autorité sur un enfant	Le participant était le gardien de la victime ou encore entraîneur d'une équipe sportive.
L'absence de parents/gardiens	Le délit s'est effectué alors que le participant était laissé seul avec la victime.
Facteurs de réceptivité	
Motivation au traitement	Le participant verbalise ou adopte des attitudes démontrant une faible motivation au traitement.

Déni/minimisation	Le participant fait preuve de distorsions cognitives, soit du déni et de la minimisation par-rapport aux délits commis.
Parent cautionne le processus évaluatif	Le parent supporte le participant dans la démarche thérapeutique ou l'invalide, par exemple en mentionnant que ce n'est pas nécessaire à son cheminement.
Estime de soi	Lors de l'évaluation, le participant présente un discours et verbalise avoir une bonne estime de lui-même, ou encore une sur-estime ou sous-estime.
Résolution de problèmes	Le participant est en mesure d'identifier plusieurs solutions à un problème ainsi que d'en sélectionner.
Capacité d'empathie pour la victime	Le participant démontre de l'empathie pour la victime, par exemple en étant en mesure d'identifier les conséquences possibles vécues par la victime à la suite des événements.
Présence d'un trouble de santé mentale	Tel qu'indiqué dans l'évaluation psychiatrique.
Stabilité et sécurité du milieu de vie	Le participant se sent en sécurité (pas de menaces, de tension ou d'instabilité) dans son milieu de vie actuel.
Victime d'agression sexuelle	Victime d'agression sexuelle avec contact durant l'enfance.
Victime de violence physique	Victime de violence physique (coup, objets lancés) dans l'enfance.
Victime de violence psychologique	Victime de violence physique (insultes, menaces) dans l'enfance.
Victime de négligence dans le milieu familial	Victime de négligence (absence de gestes appropriés de la part des parents pour assurer la sécurité des parents ou le développement et leur bien-être)
Exposé ou témoin de violence familiale	Exposé ou témoin de violence familiale (violence entre les parents) dans l'enfance.